



Sports
Villeneuve
quatrième
aux essais
libres
page S3

Cyberpresse
À Tremblant, on surfe aussi
sur le Net page C12



**Demain dans
La Presse**

Le monde et son
économie: la
quatrième d'une série
de six mappemondes
Un encart à conserver



Daniel Johnson à La Presse

Pourra-t-il rééditer l'exploit de son père?



DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Il était humilié par les caricaturistes. Les sondages sur sa popularité étaient dévastateurs, on grenouillait dans son parti et les candidats ne voulaient pas le voir dans leur comté.

Mais à la surprise générale, Daniel Johnson a ravi le pouvoir au flamboyant Jean Lesage aux élections de 1966.

À la veille d'un congrès déterminant pour le Parti libéral du Québec et peut-être pour son avenir, les 2400 militants réunis à Québec devant se prononcer sur la confiance qu'ils accordent à leur chef, Daniel Johnson fils a l'impression de livrer le même combat que son père.

« À deux mois des élections, on complotait dans son dos pour le remplacer. Il était à 6 ou 7 % dans les sondages », évoquait-il cette se-

maine dans une longue entrevue accordée à La Presse. « On n'y allait pas avec le dos de la cuiller à l'époque, on questionnait l'intégrité des gens, on les accusait de vol, c'était absolument écoeurant! J'ai tout vu ça, ces affaires-là, quand j'étais adolescent », rappelle le fils, 30 ans plus tard, dans un moment plus intimiste de l'entretien.

C'est ce qui fait encore courir le chef du PLQ. En dépit de l'adversité et des problèmes qu'il paraît éprouver dans l'opinion publique. Ces problèmes « font partie de la conjoncture quand on est chef de l'opposition, qu'on a perdu une élection. Mon père disait: 'cela fait partie de ce qui va m'arriver', un rite de passage qui n'a jamais émoussé la détermination du chef unioniste.

Le fils a une seule tristesse devant les critiques: « Mes proches sont touchés par ça, et surtout, me croient affecté. Or, cela fait partie du paysage quand on est dans l'opposition, il ne

faut pas que je le 'prenne personnel'. Ce n'est pas une raison pour lâcher. Je demeure convaincu que je peux contribuer à améliorer le sort de mes concitoyens », confie-t-il.

M. Johnson résiste farouchement à la tentation de révéler la cible qu'il s'est fixée en ce qui concerne les appuis. « Je n'ai pas à faire état de chiffres », répond-il.

Un vice-président du PLQ, Robert Dobie, a soutenu cette semaine que M. Johnson obtiendrait davantage d'appuis que les 76,4 % de Lucien Bouchard récoltés au congrès péquiste de l'automne dernier. D'autres stratégies libérales s'attendent à plus de 70 %, mais personne n'a fait de pointage des délégués qui seront réunis en fin de semaine à Québec.

« Les gens ont l'occasion samedi de manifester la confiance qu'ils ont à mon endroit. Je verrai

Voir **POURRA-T-IL** en A2

Bouchard garde espoir

S'il y a loi, la dernière « offre généreuse » serait retenue

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard préférerait imposer sa dernière offre, qu'il qualifie de « généreuse » aux centrales syndicales plutôt qu'une coupe de 6 % dans les salaires des 440 000 syndiqués du secteur public.

Le gouvernement Bouchard dispose d'avis juridiques externes contradictoires pour l'instant. Le débat devrait être tranché au cours de la journée, indique-t-on. Chez les stratèges péquistes, on privilégie fortement le décret de l'offre plutôt que la réduction des salaires, mais on veut d'abord avoir la certitude qu'une contestation dans quelques années ne forcera pas le remboursement des 800 millions des surplus de cotisations aux caisses de retraite, explique-t-on dans les coulisses.

Ce choix serait bien plus facile à faire avaler au caucus et au Conseil des ministres péquistes qu'une coupe de 6 % des salaires qui ferait table rase de toutes les augmentations de salaires obtenues depuis dix ans dans le secteur public.

Rencontrant la presse hier, Lucien Bouchard a semblé déterminé à expliquer les gestes que son gouvernement pourrait faire dans les pro-

chains jours. Il n'est pas question de légiférer au cours des premiers jours de la rentrée parlementaire la semaine prochaine. Annonçant qu'il proposait une rencontre aux présidents des centrales, lundi prochain à Montréal, M. Bouchard a reconnu « qu'il y avait des doutes sur l'utilisation du surplus actuariel », quant à la possibilité que Québec puisse imposer par loi sa proposition de mercredi. Ce geste inscrirait aux conventions les modifications réclamées par Québec, comme en 1981. Mais pour maintenir son offre de départs assistés et ses bonifications à la retraite, le gouvernement devrait utiliser les surplus de cotisations au régime de retraite, des fonds qui appartiennent aux cotisants, selon les centrales.

« On travaille là-dessus, l'essentiel des efforts a été consacré à

Voir **BOUCHARD** en A2

« Il a fallu faire vite! »



Après avoir sauvé une femme de la noyade, Stéphane et Philippe Béland ont continué de déneiger leur entrée.

La glace avait cédé sous son poids

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

N'eût été de la courageuse intervention de deux frères qui travaillaient au déneigement de maisons dans le secteur, la tempête aurait fait une victime hier à Laval.

Une femme de 49 ans s'est en effet perdue dans le blizzard et elle est tombée à l'eau lorsque la glace s'est rompue sous son poids alors qu'elle traversait, sans le savoir, un canal de l'île Paton.

Il était 11 h 30 quand un facteur effectuant son travail rue du Tremblay, dans le quartier Chomedey, a entendu des cris. Ne voyant rien, il a sonné à une porte pour demander que l'on compose le 911.

Quelques secondes plus tard, deux frères, Philippe et Stéphane Béland, âgés de 18 et 21 ans, ont entendu un cri venant de la rivière. « Comme nous arrivions sur le bord de la rivière, mon frère m'a donné une tape sur l'épaule pour

m'indiquer qu'il avait entendu un cri. J'ai vu une femme en plein milieu. Mon frère est allé appeler le 911 et moi je suis descendu sur le bord de l'eau inspecter un peu l'état de la glace afin de voir si on pouvait s'avancer. J'ai tenté aussi de calmer la femme », a expliqué Stéphane, après avoir arrêté sa souffléuse pour répondre aux questions de La Presse. Après leur sauve-

Voir **LA GLACE** en A2

Les chantiers de Gdansk ferment

Un chapitre de l'histoire polonaise va se terminer avec la disparition prochaine des chantiers navals de Gdansk. Les 3600 employés de ce haut lieu industriel, le berceau de Solidarité, premier syndicat indépendant de l'ex-bloc communiste, ont été informés hier de leur licenciement. C'est au sein de ces chantiers fondés voilà plus d'un demi-siècle que Lech Walesa avait fondé le syndicat Solidarité en 1980, lançant le difficile processus de démocratisation du pays. Nos informations, page A20

Aucun doute possible, la cigarette tue

ANDRÉ PRATTE

La Presse a demandé à Imperial Tobacco de lui donner son point de vue sur l'avalanche d'études indiquant que la cigarette pose des risques graves pour la santé.

« Je n'aurai personne pour répondre à vos questions, a fait savoir 24 heures plus tard le porte-parole de la compagnie, Michel Descôteaux. C'est infiniment vaste comme sujet et il faudrait plonger là-dedans avec le sérieux que ça mérite.

— C'est ce qu'on essaie de faire, justement. — Oui, mais c'est pas quelque chose qu'on peut faire en deux jours. »

Nous nous sommes tournés vers RJR Macdonald. « La personne qui pourrait répondre participe à une réunion à Paris », a-t-on fait savoir.



TABAC: les faits

garetttes semblent s'être résignés: ils ne sont tout simplement pas en mesure de contredire le jugement unanime de la communauté scientifique mondiale. La cigarette cause des maladies et tue, toutes les recherches le montrent depuis 50 ans.

— Peut-on le joindre là-bas?

— Non. Ils sont en réunion jour et nuit.

— Peut-être que vous pourriez nous mettre en contact avec quelqu'un de la maison mère, aux États-Unis?

— Non. Ils participent tous à la même réunion, à Paris. »

Les fabricants de cigarettes semblent s'être résignés: ils ne sont tout simplement pas en mesure de contredire le jugement unanime de la communauté scientifique mondiale. La cigarette cause des maladies et tue, toutes les recherches le montrent depuis 50 ans.

La Presse a joint cette semaine quelques-uns des médecins et chercheurs québécois les plus réputés dans les domaines du cancer, du cœur et des maladies respiratoires. Ils sont catégoriques. « Il n'y a aucun, aucun doute. On ne peut pas être un scientifique sérieux et dire qu'il y a un doute », lance le docteur Pierre Ernst, directeur du département de pneumologie de l'Hôpital général de Montréal.

« Il y a eu des milliers d'articles écrits là-dessus, publiés dans des revues de réputation internationale. Toutes les instances gouvernementales et universitaires s'entendent à ce sujet. Les preuves sont irréfutables », renchérit Joseph Ayoub, oncologue à l'hôpital Notre-Dame.

Voir **AUCUN** en A2

■ La loi est adoptée haut la main, page A4

INDEX

Petites annonces	- affaires C2	Bridge C9	Horoscope C8
- index B9	Arts et spectacles B4 à B8	Décès C10	Politique A16 et B1
- immobilier B9 à B11	- ciné-horaire B8	Économie C1 à C7	Tabloid Sports
- marchandises B11	- télé-horaire B4	Êtes-vous observateur? B9	- Philippe Cantin S5
- emplois B11	Bandes dessinées B10	Feuilleton C9	
- automobile C8, C11		Mots croisés B11 et S10	
		Mot mystère C9	

ÉDITORIAL

Déclaration d'intention
- Agnès Gruda
page B12

MÉTÉO

Passages nuageux
Max. -7, min. -10
Cahier Sports,
page 16



6 21924 98765 1

Suites de la une

La glace avait cédé sous son poids

LA GLACE / Suite de la page A1

age, les deux frères ont en effet repris leur travail comme si de rien n'était.

Philippe est revenu avec une rallonge électrique de 100 pieds que lui avait prêté un voisin. Les deux frères ont tenté de la lancer à la femme. « Elle n'était pas capable de la prendre, elle était trop figée, raconte Stéphane. C'est là que mon frère s'est attaché le câble autour de la taille et s'est approché d'elle afin de le lui lancer. Moi j'étais pas très loin de lui, prêt à intervenir. Elle a réussi à attraper le câble puis on a commencé à tirer. Mais à mesure qu'elle avançait, la glace se brisait et ça faisait un gros monticule de sloche qui l'empêchait d'avancer. Philippe a été obligé d'aller la chercher. »

Poursuivant le récit de ce geste héroïque, Philippe a mentionné qu'il n'avait même pas mouillé ses vêtements. « Je ne me suis pas couché sur la glace. J'ai marché le plus loin que je pouvais et à un certain moment, je me suis penché pour lui prendre la main. J'ai commencé à tirer et mon frère m'a lancé: 'prends l'autre main'. J'ai été chercher son autre main qui se trouvait sous l'eau et je lui ai demandé de s'accrocher à mon cou. Je l'ai prise par la taille et nous l'avons tirée le plus loin possible. Nous l'avons couché sur le dos. Elle était calme, en état de choc, j'imagine. »

Les policiers sont arrivés et ont transporté la Montréalaise d'origine égyptienne dans une maison en attendant l'ambulance.

« Je ne sais pas combien de temps tout cela a duré, mais je sais qu'il fallait faire vite », a précisé Philippe.

DEMAIN DANS LA PRESSE

La Journée des femmes

- Les femmes restent bloquées aux portes du pouvoir. - Valérie Beauregard
 - Cinq femmes dirigent les grands théâtres de Montréal. - Raymond Bernatchez
 - La violence conjugale compte pour 40 % de la violence faite aux femmes. - Lilianne Lacroix
 - Voir la violence de près, le dur métier de Rosa Bautista. - Lilianne Lacroix
 - Les filles de *La Vie en rose* font carrière à *Madame au foyer*. - Dominique Paupardin
 - Que savez-vous de la violence conjugale? - Un test
 - Deux femmes dures à cuire: une bagarreuse, Sheila Copps; une séductrice, Louise Beaudoin. - Suzanne Colpron
- A lire demain dans *La Presse*

BOUCHARD / Suite de la page A1

négociation, il y a une autre période qui s'ouvre, il faut examiner les autres moyens et aucune décision n'a été prise », assure-t-il.

Pour Gilles Giguère de la FTQ, « il y aurait un problème d'équité avec cette formule. On prendrait le surplus de 800 millions pour favoriser 15 000 syndiqués sur 400 000. Il y aurait des problèmes légaux », estime-t-il.

Selon Claudette Carbonneau de la CSN, « on n'a pas fouillé cette piste. Tout recours à la loi d'exception serait terrible. On n'a pas à choisir le moindre de deux maux. Ce qu'on veut, c'est simple: les travailleurs du public ne sont pas en demande, on veut le respect du contrat signé. »

POURRA-T-IL / Suite de la page A1

avec le résultat, ajoute le chef libéral, ne laissant guère de doute sur ses intentions s'il juge ses appuis insuffisants. Je pense que sur la base du bilan, de ce que j'entend faire avec eux, ils devraient me faire confiance. S'ils ne me font pas confiance... Eh bien! » laisse-t-il tomber sans équivoque.

« Les gens jugeront, je n'ai pas à être à la tête de ma propre parade, faire mon auto-éloge. Mais je peux signaler que les trois dernières courses à la direction de partis se sont faites par acclamation », rappelle-t-il. « On ne blâme pas beaucoup M. Bouchard de n'avoir pas de mandat, pas plus qu'on ne blâmait M. Parizeau à l'époque. »

Il n'y a pas eu de course au leadership pour succéder à Robert Bourassa. « Mais huit mois plus tard, il y en a eu une pas à peu près. C'étaient les élections et j'ai ramassé deux millions de votes. Je pense que j'ai fait du bon travail, les gens ont su ce que j'avais dans le ventre. Les sondages nous prédisaient 25 comtés; on avait 30 % d'intentions de vote. » Le PLQ a obtenu plus de 44 % des voix en septembre 1994.

Il se dit heureux que le document d'orientation *Garantir l'avenir*,

Pour Lorraine Pagé, de la CEQ, « à peu près tous les jugements montrent que les surplus accumulés des régimes de retraite appartiennent aux salariés ». Même si Québec plaide qu'il rend l'argent aux cotisants, « l'utilisation des surplus doit être convenue avec les centrales, c'est notre argent à nous », affirme Mme Pagé.

M. Bouchard voulait clairement s'adresser hier à la population et non plus aux syndiqués. Il a fait valoir que les enseignants, dont le salaire et la sécurité d'emploi sont maintenus dans la proposition, refusaient l'ajout d'un ou deux élèves par groupe. L'augmentation pourrait aller jusqu'à six, a expliqué Lorraine Pagé hier.

Dans la santé, Québec veut qu'un employé qui a un poste de 23 heures par semaine ne puisse

refuser d'occuper un autre emploi de 21 heures, indique M. Bouchard.

Il admet que la réponse syndicale à la proposition du gouvernement « paraît s'orienter du côté du refus. Ils disent non, je pense qu'il faut prendre acte, concède-t-il. Je persiste à garder quelques espoirs, en sachant qu'ils sont un peu illusoires. »

L'annonce du 7 mars, « on l'a fixée avec les centrales », a souligné M. Bouchard, rappelant que le gouvernement devait d'ici peu « prendre sa décision ultime, assumer sa responsabilité par rapport à l'objectif du déficit zéro ». Il refuse de parler de la loi d'exception toutefois. « Comme premier ministre, je dois penser à l'ensemble de la population, penser aux chômeurs, aux employés précaires. Quelque

part, quelqu'un doit prendre une décision qui tient compte de l'équité », observe-t-il.

Hier, M. Bouchard a chargé les centrales sans ménagement. Les témoins syndicaux ne voulaient pas discuter de la bonification des régimes de retraite, mais refusent d'accepter sa corollaire, des « assouplissements » aux conventions collectives, souligne-t-il.

Ces « assouplissements sont minimes, ils ne touchent pas au cœur des conventions collectives. L'offre qui est faite garantit de maintenir tous les emplois, de garantir les salaires avec toutes les augmentations prévues. Elle permet des départs extrêmement généreux pour ceux qui le décideront, elle garantit l'intégrité du régime de retraite et la sécurité d'emploi », a énuméré M. Bouchard.

Pourra-t-il rééditer l'exploit de son père ?

ait suscité pas moins de 260 propositions d'amendements en fin de semaine. Il veut inciter les gens à « faire du programme ». Dans bien des secteurs, le PLQ n'avait pas revu son programme depuis 1985. Sur la Constitution, il n'y avait pas eu de refonte depuis le rapport Allaire en 1991. « Encore là, c'est une leçon familiale de 1964, 1965. Il faut régénérer le programme, trouver de nouveaux candidats », dit M. Johnson.

Le document insiste sur l'éducation. « Je veux qu'en me voyant, avant même que je m'ouvre la trappe, les Québécois se disent, lui il va encore nous parler d'éducation », prédit-il. « Si comme parti, on peut arriver à ce que le chef soit identifié à cela, on va pouvoir surmonter le flottement, l'indécision qui existent. »

Le PLQ avait fait un score remarquable avec 44 % d'appuis aux élections. Puis est arrivé le référendum. « C'était rendu pour ou contre Lucien Bouchard cette affaire-là. Cela n'avait plus de rapport avec l'avenir du Québec. Depuis qu'il est devenu premier ministre du Québec, la popularité de M. Bouchard ne se dément pas, c'est un facteur objectif, le personnage est toujours là », souligne M. Johnson. « Quelqu'un qui est populaire et

qui fait monter le taux de chômage à Montréal, qui se lève en se demandant comment il va détruire le pays, moi je vais essayer de me débarrasser de cela », affirme le chef du PLQ.

Douze mois après l'arrivée de M. Bouchard, « il y a des gens qui nous disent 'vous feriez quoi à la place?' Je trouve qu'on est en terrain fertile comme opposition », apprécie-t-il. Il n'appelle pas pour autant des élections dans un proche avenir. « S'il y a des élections, soit! On choisira nos candidats et on fera la campagne. Si c'est des élections que ça prend pour relancer l'économie... Mais ce qu'on demande à M. Bouchard, c'est de s'occuper de relance de l'emploi », dit M. Johnson, accusant M. Bouchard d'avoir sciemment contribué au clivage linguistique entre les Québécois.

« J'ai dit cela tout de suite à mes militants, si vous voulez un démagogue populiste, trouvez-en un autre! » dit-il. Ses récentes sorties ont fait jaser. Il a accepté de chanter quelques chansons d'Elvis à *Cha ba da*. « J'étais conscient de mes limites comme crooner, j'avais préparé l'équivalent de six vers, je me suis retrouvé à devoir faire deux chansons complètes en studio, explique-t-il. En politique, si on veut que les gens écoutent le message, il

faut qu'ils écoutent le message, qu'ils sentent qu'ils le connaissent. J'ai fait plusieurs années de piano, je me demande quelles auraient été les réactions si j'avais joué un mouvement du deuxième concerto de Rachmaninov », lance-t-il ironique.

Sur le plan constitutionnel, le PLQ veut « améliorer le fonctionnement du Canada, tout en traçant notre ligne à nous », signale M. Johnson. Les conditions de Meech sont réapparues au programme du PLQ en décembre. Actuellement, cette démarche a des problèmes à cause « de la polarisation référendaire », convient-il. La perception dans le reste du Canada est encore négative. « Quand tu viens du Québec, tu es suspect d'être un séparatiste dans le reste du Canada », déplore-t-il. Mais cela ne durera pas, selon lui.

Plus de 65 comtés veulent amender la proposition de *Garantir l'avenir*, ou le PLQ veut revoir la sécurité d'emploi dans le secteur public. « Le sentiment, c'est que la formulation était très brutale, mais le principe ne semble pas remis en cause. Je me donne le crédit de ne pas avoir eu peur de dire qu'on va regarder la sécurité d'emploi au lieu de dire que cela n'existe pas. Regarder ne veut pas dire simplement contempler », précise-t-il.

Aucun doute possible, la cigarette tue

AUCUN / Suite de la page A1

Parviz Ghadirian, épidémiologiste au Centre de recherche de l'Hôtel-Dieu de Montréal, vient de terminer une revue de 1135 études menées depuis dix ans sur les liens entre le tabac et le cancer. Les conclusions sont on ne peut plus claires. Le risque de développer un cancer du poumon est au moins sept fois plus grand, et jusqu'à 24 fois plus grand, pour un fumeur que pour un non-fumeur. Les risques de souffrir d'un cancer de la bouche, du larynx, du pharynx ou de l'oesophage est de deux à quatre

fois plus grand. Les fumeurs courent aussi des risques plus grands de développer un cancer du pancréas (+ 90 %), de l'estomac (+ 80 %), ainsi de suite.

Une revue similaire des études faites depuis 25 ans sur le tabac et les maladies cardiovasculaires indique que le risque des fumeurs est entre 50 % et 100 % plus grand que celui des non-fumeurs. Pour ce qui est des maladies respiratoires, aussi, les études concordent: le risque des fumeurs est deux fois plus grand que celui des non-fumeurs.

Des statistiques de ce genre, on pourrait en citer des pages et des pages. « Les corrélations sont acca-

blantes », constate le Dr Pavel Hamet, sommité mondiale dans la recherche sur l'hypertension.

Des arguments « écoeurants »

Devant ce qu'un cardiologue appelle « une orgie d'études », les fabricants se tiennent cois... ou ressortent un vieil argument: « Il y a des relations statistiques, mais ça ne constitue pas une preuve qu'il y a une relation de cause à effet », glisse timidement le porte-parole d'Imperial Tobacco. Un point de vue que les scientifiques rejettent du revers de la main, le qualifiant de « propagande malhonnête », d'argu-

ments « frivoles », « faux » et « écoeurants ».

Il est vrai, admettent les chercheurs, que toute la mécanique par laquelle la fumée provoque les cancers n'est pas connue. « Mais on a fait des progrès en maudit! » lance André Castonguay, de l'École de pharmacie de l'université Laval. Il y a quelques mois, des Américains ont annoncé une percée: ils ont découvert qu'un des 43 éléments cancérogènes présents dans la fumée de cigarette endommage le gène P-53, dont une des fonctions est d'empêcher le développement de tumeurs cancéreuses. Une preuve de plus.

La Presse

Renseignements : 285-7272
Abonnement : 285-6911
Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : 285-7070
Promotion : 285-7100
Les petites annonces : 285-7111
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
Décès, remerciements : 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
Grandes annonces
Détailants : 285-6931
National, TéléPlus : 285-7306
Carrières et professions,
Nominations : 285-7320
Comptabilité
Grandes annonces : 285-6892
Les petites annonces : 285-6900

La Presse est publiée par:
La Presse, Ltée,
7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

«Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650»
Port de retour garanti. (USPS003692)
Champlain N.Y. 12919-1518.

Code du jour
10-5

Vendredi, 7 mars 1997

LOTÉRIES

La quotidienne
à trois chiffres : 238
à quatre chiffres : 4662

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:
■ à Montréal: Centre des donneurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, rue Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 9 h à 17 h;
■ à Montréal: Clermont Chevrolet Géo Oldsmobile Cadillac, avec la collaboration du club Optimiste Plateau Mont-Royal, 5363, rue Saint-Denis, de 14 h à 20 h. Objectif: 150 donneurs;
■ à Saint-Bruno-de-Montarville: Les Promenades Saint-Bruno, cour centrale, niveau 1, 1, boul. Les Promenades, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif: 100 donneurs;
■ à Kahnawake: Complexe de services Kahanawake, River Road, de 14 h à 20 h. Objectif: 125 donneurs;
■ à Vaudreuil-Dorion: organisée par l'Association des pompiers, caserne no 1, 85, boul. de Lotbinière, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif: 175 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE



Le cuivre des Andes

■ Libre comercio, cambio libre, libre-échange et free trade. Dans plusieurs langues, des entreprises canadiennes comme la Banque Nationale, Cambior et Alcan investissent massivement au Chili, en Argentine et au Brésil. Elles exploitent le cuivre des Andes ou profitent d'une stabilité retrouvée pour percer des marchés en forte croissance. Une série signée Miville Tremblay.

QUESTION DU JOUR

La Presse
Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre?
Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

Dans le but de réduire ses effectifs de 15 000 personnes, le gouvernement Bouchard, face aux centrales syndicales du secteur public, devra-t-il y aller d'un coup de force?

Selon vous, le leadership de Daniel Johnson constitue-t-il l'enjeu principal du congrès plénier du Parti libéral qui aura lieu ce week-end?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 53 %
Non: 47 %

dances saison MONTREAL

Société des écoles du Québec présente

FONDATION JEAN-PIERRE PERREault

Eironos

PREMIÈRE NORD-AMÉRICAINNE

10, 11 avril 1997 | 20h

ADMISSION 514 790 1245
PJA 514 842 2112

Théâtre Maisonneuve
Place des Arts

**Le mot du jour
accidenté**

■ *Accidenté* a pris avec le temps le sens de « qui a subi un accident ». C'est ainsi qu'on peut parler avec justesse d'une automobile *accidentée* ou d'un *accidenté* du travail.

Quant au verbe *accidenter*, peu usité chez nous, il se dit d'une personne « qui a causé un accident ou un dommage à une autre ».

— *Un chauffard a accidenté deux personnes, la nuit dernière.*

Paul Roux

Le Fil de Cuir
Centre de valises
Le plus grand choix en ville
Samsonite, Zero Halliburton, French, Boyl, Hartmann, Andiamo, Lark, Delsey, etc.
Centre de vente et de réparations autorisé
550, rue Sherbrooke Ouest ■ 549-0136

La police vénézuélienne soupçonne un employé d'entretien du meurtre de Michel Doyon

Un présumé complice est également détenu

MARC THIBODEAU

La police vénézuélienne, qui tente d'élucider le meurtre du Montréalais Michel Doyon, tué de plusieurs balles et retrouvé mardi sur une plage de l'île Margarita, soupçonne un employé d'entretien travaillant à la résidence où ce réputé spécialiste de l'art canadien passait ses vacances.

Le chef de police chargé de l'enquête, Alevís Nunez, a indiqué hier à *La Presse* que l'employé, âgé de 18 ans, était toujours détenu pour fins d'interrogatoire. Un autre individu âgé de 26 ans, son présumé complice, était également détenu par les autorités locales relativement à cette affaire. Aucune accusation n'avait cependant été portée en fin de journée.

M. Doyon devait revenir au pays lundi, après avoir occupé pendant cinq semaines la résidence d'amis établis de longue date au Venezuela, Jean Rousseau et Jean-Jacques Haller. Ces derniers, qui retourneront en Amérique du Sud dans quelques jours, s'étaient entre-temps installés dans les quartiers de Michel Doyon, à Montréal.

Selon M. Nunez, les agresseurs de M. Doyon auraient dérobé plusieurs objets de valeur dans la résidence de MM. Rousseau et Haller — téléviseur, caméra, tableaux — et pris la fuite à bord de la camionnette qu'utilisaient leur victime.

La porte-parole au ministère des Affaires extérieures, Valérie Nofle, a indiqué hier que l'ambassade canadienne à Caracas, tout en suivant attentivement le déroulement de l'enquête, finalisait actuellement les préparatifs pour rapatrier le corps.

En attendant que cette opération soit terminée, la famille de M. Doyon, un célibataire ayant six frères et soeurs, se remettrait tant bien que mal hier de la tragédie.

« Tout le monde est sous le choc », a déclaré son frère Pierre, qui n'a pu se rendre en matinée à

Québec chez sa soeur Nicole — où s'était réunie la famille d'origine beauceronne — en raison de la tempête de neige.

En fin de journée, proches et amis de Michel Doyon, qui envisagent d'organiser une cérémonie funéraire à Saint-Victor-de-Beauce, ont tenu à souligner par voie de communiqué que ce « bon vivant, personnage quelquefois flamboyant » laisserait dans leur cœur une « empreinte indélébile ».

L'émoi de la famille a trouvé écho au sein des galeries d'art de la métropole et des musées nationaux, où sont d'ailleurs présentées plusieurs œuvres de grande valeur dénichées par M. Doyon à travers les années.

« C'est un désastre », a commenté Eric Klinkhoff, de la galerie Walter Klinkhoff, qui l'a côtoyé à plusieurs reprises. « Michel Doyon était très admiré pour ses connaissances en histoire de l'art, pour son intelligence. Il avait l'oreille de tous les grands musées canadiens », a-t-il déclaré.

Richard Dubé, directeur des collections au Musée de la civilisation de Québec, était tout aussi peiné. « C'était un esthète, un passionné qui s'intéressait à toutes les disciplines dans le domaine des arts et de la culture », a indiqué M. Dubé, qui avait fait appel aux services de M. Doyon comme conservateur lors de l'ouverture du Musée, en 1987.

« Michel Doyon avait beaucoup d'assurance, et des convictions qu'il savait défendre. Il était en lui-même une institution », a-t-il conclu.



Michel Doyon : d'une élégance tout européenne, il en imposait autant par sa taille que par sa mémoire fabuleuse, son érudition, son humour et son franc-parler.

PORTRAIT

Un « personnage » plus grand que nature



Jocelyne Lepage

Michel Doyon avait beaucoup d'amis. Peut-être aurait-il préféré dire qu'il connaissait beaucoup de monde. Du grand monde à qui il vendait parfois des choses rares et précieuses, et du petit monde qu'il amusait par toutes sortes d'anecdotes sur les gens riches et célèbres qu'il rencontrait. Personnage plus grand que nature, d'une élégance tout européenne, il en im-

posait autant par sa taille que par sa mémoire fabuleuse, son érudition, son humour et son franc-parler.

Avec les années, Michel Doyon était devenu pour nous de la Division des arts à *La Presse*, notre expert-conseil en marché de l'art, un service qu'il rendait gracieusement, souvent pour le seul plaisir de raconter *off the record* plein de petits secrets sur les milieux qu'il fréquentait. Si vous vouliez connaître la vraie cote de Riopelle, par exemple, en comparaison de ses contemporains européens et américains, Doyon avait la réponse, mais ne mâchait pas ses mots pour décrire les rapaces autour du peintre. La valeur des collections de tel ou tel musée? Facile, il suffit de consulter Doyon, très dur envers les politiques d'acquisition de nos institutions. Le tableau obscur hérité d'une tante avait-il ou non de la valeur? L'ami Doyon savait et la vérité n'était pas toujours agréable à entendre. Mais quand il avait des doutes, il consultait l'un ou l'autre

ouvrage de la multitude de livres, souvent rares, qu'il possédait sur l'art ou le marché de l'art pour trouver les renseignements pertinents.

Peut-être menait-il la vie qu'il avait rêvé de vivre, libre, indépendant, courant les encans à Londres, à Paris ou à New York, quand il en avait les moyens, pour dénicher le tableau, ou les cuillères en argent, qui intéresseraient l'un de nos musées; ou encore faisant le tour de nos campagnes pour trouver la pièce manquante à telle ou telle collection d'un musée ou d'un particulier. Il vivait en tout cas dans son appartement de la rue Summerhill entouré de ce qu'il aimait: des meubles rares, des livres précieux, des objets décoratifs uniques, des tableaux de grande valeur. Et chacune de ces choses, grande ou petite, avait son histoire, le plus souvent drôle, qu'il ne pouvait s'empêcher de raconter, le soir, autour d'un bon repas qu'il avait lui-même préparé pour ses invités. Il nous manquera beaucoup.

L'EXPRESS DU MATIN



Criblé de balles, il s'en sauve

■ Lâissé pour mort sur le chemin des Hauteurs, à Mont-Rolland, un homme de 26 ans a réussi à se trainer, vers 15 h 40 hier, jusqu'à une maison pour demander de l'aide. Selon un porte-parole de la Sûreté du Québec, il a été atteint de projectiles d'arme à feu et se trouve dans un état grave à l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme. Il a raconté aux policiers du détachement de Saint-Jérôme de la SQ avoir été obligé de monter dans une automobile avec deux individus qui ont arrêté leur véhicule dans un endroit retiré du boulevard des Hauteurs et lui ont tiré dessus.

Plantation de mari démantelée dans le Nord

■ Des policiers de la GRC ont procédé avant-hier au démantèlement d'une plantation de marijuana se trouvant au sous-sol d'une résidence de Saint-Adolphe d'Howard, dans les Laurentides. Un citoyen de Montréal-Nord, Yvan Gauthier (28 ans), a été arrêté et a comparu au palais de justice de Saint-Jérôme. Il a été remis en liberté et son enquête préliminaire a été fixée au 3 avril. La perquisition a permis la découverte de 600 plants de marijuana cultivés en pots et regroupés dans différentes pièces du sous-sol.

Les bijoux de Montréal

■ Les équipements à caractère scientifique de Montréal attirent autant de visiteurs et de touristes que certaines des attractions touristiques françaises considérées comme étant parmi les plus prestigieuses, selon une étude réalisée par le professeur Sylvie Paradis de l'École

des sciences de la gestion de l'UQAM. Avec plus de 900 000 entrées en 1996, le complexe Jardin botanique / Insectarium, ainsi que le Biodôme, auront attiré autant de visiteurs que l'arc de triomphe à Paris (953 398) et plus que le Mont-Saint-Michel (784 145). L'auteur de l'étude estime que les seules retombées économiques directes de ces visites se chiffrent à près de 25 millions de dollars dont plus de la moitié (13 millions) profite aux équipements scientifiques eux-mêmes et près de dix millions à la métropole.

Adolescente en fugue

■ Natacha Daigle, 16 ans, est disparue de son domicile de Laval depuis le 7 janvier. Elle mesure 1 m 72, pèse 54 kg, a de longs cheveux bruns et les yeux brun-vert. Au moment de sa disparition, elle portait un pantalon beige, un veston de cuir noir, un polar beige et était chaussée de souliers noirs à gros talons. Toute information à son sujet peut être transmise à la police de Laval, au 978-6955.



Natacha Daigle

Rapports des partis

■ Les quatre partis politiques municipaux autorisés à Montréal ont jusqu'au 1^{er} avril pour remettre leur rapport financier de l'année 1996, conformément aux exigences de la Loi provinciale sur les élections et les référendums dans les municipalités. Les contrevenants sont passibles d'amendes variant entre 50 et 500 dollars, ainsi que de suspensions.

SOS de la Croix-Rouge

■ La Croix-Rouge lance un appel urgent à tous les donateurs de sang de la grande région de Montréal. La réserve collective de sang est basse et la situation est à nouveau très inquiétante. C'est pourquoi la Croix-Rouge organise une collecte supplémentaire demain, de 10 h à 17 h au Centre permanent des donateurs, situé au 2991, rue Sherbrooke Est.

TOMMY À LA FOLIE

Aux Ailes de Brossard, dans la toute nouvelle boutique Hilfiger, tout ce qui s'appelle Tommy est là! Vêtements, chaussures, accessoires, fragrances, collections pour hommes, femmes et enfants, sur la plus grande surface

consacrée à Tommy au Canada. Profitez de nos promotions, participez à notre concours... avec la saison qui change, la boutique Tommy Hilfiger-Les Ailes, c'est fou, ça change tout!



AILES

LES AILES DE LA MODE

Le projet de loi C-71 est adopté haut la main

CHANTAL HÉBERT

du bureau de La Presse, OTTAWA

Le projet de loi antitabac du gouvernement Chrétien a franchi haut la main, 139 voix contre 37, le test de son adoption finale à la Chambre des communes hier.

Symptôme de la facture électorale à laquelle le projet expose les libéraux du Québec, à la dernière minute, le député libéral de Verdun-Saint-Paul, Raymond Lavigne, a brisé les rangs de son gouvernement et a voté avec le Bloc québécois contre le projet de loi C-71. À cette unique exception près cependant, les soubresauts causés au Québec par les mesures antitabac

d'Ottawa n'ont pas eu d'échos dans les rangs québécois du gouvernement. Le premier ministre Chrétien et la ministre Lucienne Robillard étaient en déplacement officiel, mais les autres députés fédéraux du Québec se sont présentés en Chambre pour voter pour la loi proposée par leur gouvernement. Quant au chef conservateur Jean Charest, il n'a pas participé au vote. En son

absence, sa collègue Elsie Wayne a appuyé le projet de loi.

Au total, deux libéraux, M. Lavigne et son collègue ontarien Bob Speller, et deux réformistes, les députés Jim Hart et Herb Grubel, se sont joints au Bloc québécois pour voter contre le projet de loi. Dans le cas de Raymond Lavigne, il ne fait pas de doute que les retombées politiques négatives du projet de loi risquent de lui coûter des plumes. Il l'avait remporté par une très mince marge sur le Bloc québécois en 1993. Le député Speller, pour sa part, représente une circonscription où la culture du tabac compte pour une culture importante de l'économie.

Juste avant le vote, le Bloc qué-

bécois et le gouvernement avaient eu une ultime passe d'armes sur les conséquences qu'aurait la nouvelle loi sur la tenue de grands événements culturels et sportifs à Montréal. Le ministre fédéral de la Santé, David Dingwall, en a profité pour assurer que même quand la loi sera complètement en vigueur, rien n'interdira la retransmission de Grand Prix automobiles en provenance de l'étranger comme celui qui se déroule en Australie ce week-end. « Ce sera possible avant et après le 1er octobre 1998 », a-t-il maintenu.

Le promoteur du Grand Prix du Canada, Normand Legault, qui détient les droits de télédiffusion de

la saison de Formule 1, tenait toujours les télédifuseurs en haleine, hier soir. Ni RDS ni Radio-Canada ne savaient s'ils pourraient retransmettre le Grand Prix d'Australie à partir de ce soir.

M. Legault a rencontré des fonctionnaires de Santé Canada hier, dont Mme France Pégeot, pour discuter des conséquences du projet de loi sur le tabac.

« Rien dans la loi n'interdit la rediffusion, a-t-elle affirmé. C'est nous qui administrons la loi et c'est l'interprétation que nous en donnons. »

La direction du Grand Prix du Canada doit faire connaître sa décision ce matin.

Le lobby antitabac a le triomphe modeste

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Le lobby antitabac n'a pas osé crier au triomphe hier, tandis que les opposants au projet de loi C-71 admettaient avoir perdu une première bataille... mais non la guerre.

« On s'attendait tous à ce que la Chambre des communes vote en faveur du projet parce qu'elle a toujours choisi d'ignorer nos commentaires », a déclaré Marie-Josée Lapointe, du Conseil des manufacturiers de tabac. Mais on espère que le Sénat nous entendra. Et si la loi est finalement adoptée, on ira défendre notre point de vue devant les tribunaux. »

« C'est une grande victoire pour la santé publique, s'est tout de même réjoui Louis Gauvin, coor-

donnateur de la Coalition pour le contrôle du tabac. Mais nous avons le triomphe modeste parce qu'il y a encore une lutte à mener contre le Sénat. »

La compagnie RJR-Macdonald menace d'invoquer de nouveau la liberté d'expression, arguant que les nouvelles règles vont « directement à l'encontre de la décision de la Cour suprême » et de la Charte canadienne des droits et libertés.

Les commerçants non plus ne sont pas prêts à jeter l'éponge. « Maintenant, la seule chose qu'il y a à faire, c'est de sortir du Québec en amenant aussi les autres provinces », a exposé Alain Creton, propriétaire du restaurant Alexandre et instigateur d'une grosse manifestation au centre-ville.

Presse Canadienne
TORONTO

Le taux de mortalité attribué au cancer chez les Canadiens a légèrement diminué sauf une exception, celui des décès dus au cancer du poumon chez les femmes qui a fortement augmenté, indiquent des statistiques.

Le tabagisme a provoqué cette hausse du cancer du poumon, révélait hier la brochure annuelle compilée par la Société canadienne du cancer, le ministère fédéral de la Santé et d'autres organismes.

En 1997, ce cancer s'avérera plus mortel que ceux de toute autre forme; quelque 10 600 hommes et 6300 femmes en mourront.

Ainsi le nombre de morts par cancer du poumon chez les femmes est maintenant le quadruple de celui constaté en 1970. Mais la mortalité recule avec d'autres types de cancer, dont celui du sein, grâce surtout au diagnostic hâtif.

Il y a 10 ans chez les femmes, note Statistique Canada, les trois types les plus répandus étaient dans l'ordre les cancers du sein, colorectal et du poumon; maintenant celui du poumon a pris le deuxième rang.

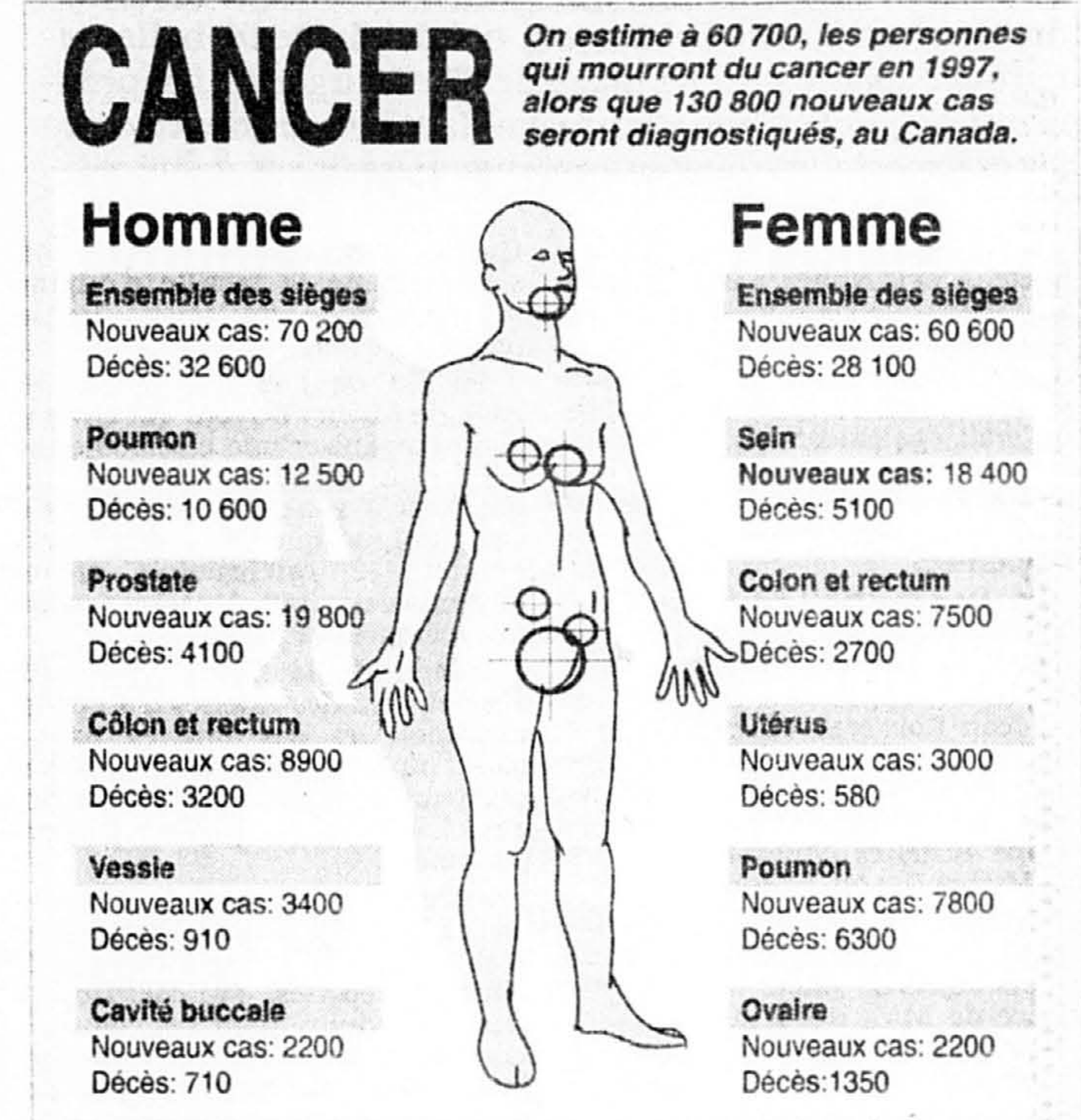
Chez les hommes, l'incidence du cancer de la prostate est en hausse marquée depuis 1989 mais le taux de mortalité de la maladie s'est stabilisé.

Ce dernier cancer a causé une hausse de l'incidence générale chez les hommes parce que les tests sont devenus meilleurs, comme celui avec l'antigène prostatique spécifique, permettant de dépister plus de tumeurs plus tôt.

« J'ai un sondage qui montre que 74 % des Québécois et 80 % des Canadiens appuient le projet de loi », a lancé mercredi le ministre David Dingwall. Cependant, lorsqu'on décortique les données de l'enquête en question, on réalise que M. Dingwall disait la vérité... mais pas toute la vérité.

Il est vrai que quand les sondeurs de la firme Angus Reid demandent aux gens s'ils appuient le projet de loi ou s'y opposent, 80 % des Canadiens et 80 % des Québécois (on ignore où le ministre a pris son 74 %...) disent l'appuyer, dont un grand nombre « fortement ».

Mais deux faits forcent à nuancer la conclusion qu'en tire le ministre. D'une part, le sondage a été fait au début de janvier, au moment où,



Dans la population féminine, l'incidence du cancer du poumon était de 33,1 cas pour 100 000 personnes et il devrait être de 44,7 pour la présente année.

Quant au taux de mortalité par ce cancer chez les femmes, il était de 25,3 en 1987 alors que celui attendu pour 1997 est de 34,7.

Dans la population masculine, le

taux de mortalité de tous les types de cancer il y a 10 ans était 246,8 décès pour 100 000 personnes. En 1997, il devrait s'établir en baisse à 237.

Suivant les estimations totales, 130 800 nouveaux cas de cancer ainsi que 60 700 décès devraient survenir cette année.

La Presse et Air Canada vous offrent le monde

La promotion La Presse et Air Canada vous offrent le monde bat son plein. C'est M^{me} Lucie Godin de Laval qui aura la chance de voyager dans n'importe quelle ville canadienne desservie par Air Canada.



Sur notre photo dans l'ordre habituel, M^{me} Line Renaud de La Presse, notre heureuse gagnante, M^{me} Lucie Godin et M. Normand Cadieux, Chef de Soutien - Ventes - Québec pour Air Canada. Ne manquez pas, dès demain, notre prochaine mappemonde. Le monde et son économie.

La Presse AIR CANADA

Une donnée oubliée par le ministre David Dingwall...

65 % des Québécois trouvent son projet de loi injuste pour les événements sportifs et culturels

ANDRÉ PRATTE

Avant même que la controverse sur les commandites ne prenne toute son ampleur, 65 % des Québécois et 61 % de tous les Canadiens jugeaient que le projet de loi C-71 allait faire un tort injustifié aux festivals et aux événements sportifs. Cette donnée est tirée d'un sondage mené le mois dernier pour le ministère fédéral de la Santé, qui a réussi à faire adopter la loi hier.

« J'ai un sondage qui montre que 74 % des Québécois et 80 % des Canadiens appuient le projet de loi », a lancé mercredi le ministre David Dingwall. Cependant, lorsqu'on décortique les données de l'enquête en question, on réalise que M. Dingwall disait la vérité... mais pas toute la vérité.

Il est vrai que quand les sondeurs de la firme Angus Reid demandent aux gens s'ils appuient le projet de loi ou s'y opposent, 80 % des Canadiens et 80 % des Québécois (on ignore où le ministre a pris son 74 %...) disent l'appuyer, dont un grand nombre « fortement ».

Mais deux faits forcent à nuancer la conclusion qu'en tire le ministre. D'une part, le sondage a été fait au début de janvier, au moment où,

selon les gens d'Angus Reid, le projet de loi était à peu près ignoré par les médias. « Il est difficile de savoir comment l'opinion publique a évolué depuis, à moins de faire un autre sondage », dit Bob Richardson, vice-président d'Angus Reid.

D'autre part, le libellé de la question laisse songeur. Avant de demander aux 1000 Canadiens participants d'exprimer leur opinion, on leur a résumé les grandes lignes du projet de loi en omettant son aspect le plus controversé, les limites imposées aux commandites.

« Nous mentionnons ici en termes très généraux les principaux éléments du projet de loi, explique M. Richardson. On ne peut pas dire que le ministère de la Santé essayait d'ignorer la question de la commandite. D'ailleurs nous avons posé la question plus loin dans le questionnaire. »

Effectivement. Une fois l'appui des Canadiens dûment noté, on leur parle des restrictions imposées aux commandites des compagnies de tabac... Et les personnes interrogées s'y déclarent majoritairement opposées. « Depuis le moment où le sondage a été fait nous avons introduit un amendement qui retarde (d'un an et demi) l'application de

cette partie du projet de loi », a souligné à ce sujet un porte-parole de M. Dingwall.

Pourquoi le gouvernement Chrétien s'est-il obstiné à refuser tout nouvel amendement? On a peut-être une partie de l'explication dans la donnée suivante: 70 % des Canadiens disent qu'ils seraient « déçus si le gouvernement cédait aux pressions de l'industrie du tabac en affaiblissant les restrictions proposées à la commandite ». Le pourcentage est plus faible, mais néanmoins imposant au Québec: 57 % veulent voir Ottawa faire fi des objections du lobby du tabac.

Comment les Québécois peuvent-ils s'opposer aux articles sur la commandite tout en invitant le gouvernement à ignorer les pressions des fabricants de cigarettes? « C'est humain, dit M. Richardson. En général, les gens voient le projet de loi comme une question de santé, et pour cette raison ils veulent voir le gouvernement aller de l'avant. Ils sont plus déchirés quand on leur parle des festivals et des événements sportifs, mais si vous regardez l'ensemble des résultats, il est clair que le gouvernement s'appuie sur des assises solides. » Du moins était-ce le cas il y a un mois.

Concours La Presse et Air Canada vous offrent le monde

À gagner cette semaine: un séjour d'une semaine pour deux personnes, dans n'importe quelle ville d'Europe desservie par Air Canada, au choix du gagnant.

Question du jour - Le monde et ses communications: Quel cinéaste québécois utilise Internet pour le montage de son prochain film?

Inscrivez votre réponse à l'endroit approprié sur le bulletin de participation publié dans La Presse du samedi 1^{er} mars. Consultez votre mappemonde Le monde et ses communications pour connaître la réponse. Pour être admissible au concours, vous devez répondre correctement à au moins trois Questions du jour, publiées cette semaine, du dimanche au vendredi.

La Presse

Une valeur approximative de 4 000 \$. Le règlement complet du concours est disponible à La Presse

AIR CANADA

Fumeurs malgré eux

Il a beaucoup été question des jeunes dans le délire entourant la loi antitabac et son article contre la commandite. Les uns ont invoqué le lavage de cerveau dont les jeunes étaient victimes. Les autres ont rétorqué que les jeunes n'étaient pas des deux de pique.

Tout le monde s'est renvoyé la balle sans jamais demander l'avis des principaux intéressés. Après tout, s'il y a quelqu'un qui sait pourquoi les jeunes fument de plus en plus, ça doit bien être eux, non ?

Hier matin, pendant que la tempête déferlait sur la ville engloutie, j'ai réuni quatre jeunes fumeurs dans un café : Alex, Francis, Mireille et Nicolas, tous âgés de 18 ans, sauf le petit dernier de 17 ans.

Quatre jeunes donc : gentils, polis, mignons, pas drogués, pas délinquants, pas même révoltés. Quatre jeunes tout ce qu'il y a de plus équilibré, mais qui néanmoins fument comme des pompiers. Tous sauf Alex, qui a érasé il y a cinq ans et qui se permet un écart de temps à autre, quand il a bu un verre de trop et qu'il a envie de boucaner.

Premier constat : les quatre ont commencé à fumer à 12 ans, non pas pendant un festival montréalais, mais plus précisément en entrant au secondaire. C'est ce qu'on pourrait appeler le choc toxique du secondaire.

Mireille se revoit encore rentrer de sa première journée d'école, une Marlboro allumée à la main. Elle avait acheté le paquet le matin même, offert des cigarettes à tout le monde pendant la récré. Sur le chemin du retour, une envie subite de goûter au fruit défendu s'est emparée d'elle. Elle a fumé la clope en manquant s'étouffer puis a jeté le reste du paquet aux poubelles. Après, elle ne se souvient plus de rien sinon qu'elle fumait un peu, beaucoup, passionnément.

Francis se revoit assis sur un banc de parc avec une bande de copains, à 12 ans. Le plus

téméraire du lot allait acheter un paquet que les autres s'empressaient de vider dans l'heure suivante. Le truc, c'était de fumer toutes les cigarettes le plus vite possible quitte à revenir légèrement vert à la maison.

Pour Alex, fumer est inéluctablement associé aux copains. Idem pour Nico dont les amis sont aussi nombreux que les cigarettes dans son paquet de du Maurier.



On ne naît pas fumeur, on le devient. Et on le devient progressivement. À 5 ans, pour s'opposer aux grands, on pique des crises quand on surprend ses parents à fumer. À 7 ans, on comprend qu'on n'y pourra rien. À 9 ans, on grille sa première clope en cachette, juste pour voir. À 12 ans, on s'achète un premier paquet. Pas parce qu'on a regardé le Grand Prix la veille ou trainé au Festival de jazz. Non. On s'achète un paquet de cigarettes comme d'autres se couvrent d'un gilet pare-balles.

Parce qu'on est tout petit et que tous les grands dans la cour d'école fument. Parce que chaque cigarette distribuée généreusement est le gage d'une popularité garantie. Parce que fumer, c'est se faire des amis et se faire des amis, c'est appartenir et avoir l'impression d'exister.

La commandite dans tout cela ? Alex, Francis, Mireille et Nico me regardent avec des yeux gros comme des 30 sous. La quoi ?

Devant nous, sur la table, les cigarettes reposent dans leurs petits cercueils colorés. Mireille fume des du Maurier légères, mais



Nathalie PETROWSKI

elle a connu une période Export A, puis Player's, puis Gauloises.

Même phénomène de flottement pour Francis qui a commencé avec des Export A douces, est passé aux Gauloises avant de s'enticher des Player's mélange spécial.

Pourquoi ces marques-là plutôt que les autres ? Pour le goût, répondent-ils en chœur et parce qu'on ne peut pas sup-

porter les autres.

En fait, ce qu'ils ne peuvent pas supporter, c'est l'image que leur renvoient certaines marques.

J'apprends ainsi que les Craven A, que je fume religieusement, sont à leurs yeux des cigarettes de matante. Que fumer des Export A, c'est se réclamer des machos ou des gars de la construction. Que les Benson & Hedges, c'est pour les moumoues, les Rothmans pour les mamans (toutes les mamans semble-t-il en fument) et les mentholées king size, pour les petites madames snob de Westmount.

Ce que je comprends de cette association libre, c'est que ces jeunes n'ont pas attendu que les études de marketing ou les agences de pub leur fassent un dessin. Aux images qu'on a voulu leur imposer, ils ont répondu par l'arsenal de leurs propres perceptions.

Craven A pour eux, ce n'est pas le Festival Juste pour rire, c'est une matante. Rothmans, ce n'est pas Jacques Villeneuve, qui de toute façon ne fume pas, mais une marque de mamans. Et Benson & Hedges a beau présenter les feux d'artifice les plus trippants au monde, leurs clopes restent faites sur mesure

pour les eunuques et les lavettes.

La commandite et son association à un événement positif ou prestigieux n'a rien à voir dans l'histoire.

En revanche, le prix du paquet de cigarettes y est intimement lié.

Ces jeunes-là, comme des milliers d'autres au Canada, sont en effet devenus des fumeurs sérieux le jour où Jean Chrétien a réduit de moitié le prix des paquets de cigarettes.

Avant ce moment fatidique, les quatre étaient des fumeurs occasionnels. Quand bien même ils auraient voulu fumer comme des cheminées, ils n'en avaient pas les moyens.

À 6,50 \$ le paquet, fumer c'était du luxe, dit Nico.

Du jour au lendemain, pourtant, ce produit de luxe siphonneur d'argent de poche est redevenu accessible. Financièrement, on s'entend.

À 2,85 \$ le paquet, Francis, Nico et Mireille y ont repris goût. Et bien vite, leur goût s'est transformé en habitude. Les parents avaient beau chialer et Santé Canada leur répéter que fumer peut tuer, rien à faire. À leurs yeux, un produit en vente libre à un prix aussi dérisoire était une aubaine. Pourquoi s'en priver ?

Nico, Mireille et Francis ont tenté à quelques reprises d'écraser, mais ils ont échoué. Aujourd'hui, ces fumeurs malgré eux ne voient qu'une solution : l'interdiction intégrale de la vente des cigarettes.

Vous êtes sérieux ? Ils affirment que oui. Pis encore : ils m'ont juré en s'allumant une nouvelle cigarette qu'ils n'attendaient que ça. Depuis longtemps.

Emeraude et Diamants, or 18 ct.

KAUFMANN
de SUISSE
2195 CRESCENT, (514) 848-0595
A Palm Beach, FL, 210 Worth Ave.



**NOUVEAU
CODE
DE LA ROUTE**

(Règle n° 6)
**Ne cédez
pas aux
conventions.**

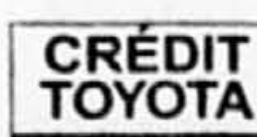


RAV4 4 portes de Toyota, à traction intégrale et transmission automatique. Location à compter de

297 \$*
par mois (48 mois)

Frais de transport et de préparation inclus
Versement initial de seulement 1250 \$

RAV4 Pour à peine 297 \$ par mois, vous aurez le plaisir de conduire l'excitant RAV4 4 portes, à traction intégrale. Pas étonnant que le modèle 1997 ait été proclamé «automobile de l'année» par la revue *Automobile Magazine*! Le RAV4 est aussi offert en version 2 portes, à traction avant. Allez vite choisir votre modèle chez votre concessionnaire Toyota. Pourquoi ne pas en profiter pour faire un essai routier et adopter le nouveau code de la route ?



Programmes de location-bail de Credit Toyota. Approbation du crédit requise. Offres s'appliquant aux modèles 1997 neufs, livrés d'ici le 31 mars 1997 et livrés au plus tard le 30 juin 1997. Immobilisation, assurances et taxes en vigueur en sus. Maximum de 700 \$ alloué pour frais de transport et de préparation. *Mensualité calculée à partir d'une location-bail de 48 mois (modèle RAV4 HP10VFA à transmission automatique) avec versement initial de 1250 \$ ou valeur de reprise nette équivalente. Première mensualité et dépôt de garantie de 350 \$ à verser à la livraison. Coût total de la location : 15 506 \$. Valeur de l'option d'achat (13 201,92 \$) établie en fonction d'un maximum de 96 000 kilomètres. Supplément de 0,10 \$ par kilomètre additionnel, s'il y a lieu. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Modèle présenté avec des équipements en option. Voyez un concessionnaire participant pour tous les détails.



Votre concessionnaire Toyota est fier de commanditer les Jeux olympiques spéciaux.

Les meilleurs vêtements de voyage et d'aventure au monde



Ils sont conçus pour vous procurer le confort, la facilité d'entretien, la durabilité et la sécurité, mais surtout une allure formidable. Nos «durs qui durent» ont des poches secrètes et des poches sécuritaires.

Tilley Endurables
1050, ave. Laurier Ouest
272-7791

CATALOGUE GRATUIT
1-800-465-4249

Soutenez nos athlètes!

A-Q-S-F-R
Association québécoise des sports en fauteuil roulant
4545, Pierre-de Coubertin,
Montréal, Qc, H1V 3R2
(514) 252-3108

Communiquer

tous azimuts



Un cahier
Cyberspecial

à ne pas manquer
demain

Montréal métro

Dame Nature n'avait pas dit son dernier mot

MARC THIBODEAU

Les résidents de la région métropolitaine qui croyaient en avoir fini avec l'hiver ont dû ravalier leurs prédictions hier.

Dame Nature, impitoyable, a en effet décidé de sévir derechef en enterrant le sud-est du Québec sous une vingtaine de centimètres de neige, qui ont comme d'habitude causé leur lot d'accidents et d'inconvénients.

Même le premier ministre, Lucien Bouchard, qui devait se rendre en tournée dans les Laurentides durant la journée, a décidé de demeurer à Québec en constatant l'ampleur de la tempête, ponctuée de coups de vent pouvant atteindre dans certaines régions une vitesse de 70 km/h.

Le vent a eu tôt fait de transformer en cauchemar le trajet matinal des automobilistes, contraints de circuler à vitesse réduite sur des tronçons de route enneigés où la visibilité était faible, voire nulle.

C'était le cas tout particulièrement sur la Rive-Sud, où la Sûreté du Québec a recensé bon nombre de sorties de route et d'accrochages qui n'ont cependant pas fait de blessés graves.

Dénouement heureux également sur l'autoroute 20, entre La Présentation et Saint-Hyacinthe, où une seule personne a été légèrement blessée en matinée lors d'un carambolage impliquant une quinzaine de véhicules circulant en direction de Montréal. Lorsque les autorités ont rouvert le tronçon de l'autoroute deux heures plus tard, un bouchon de plus de deux kilomètres s'était formé.

La circulation a également été perturbée à l'heure de pointe sur les autoroutes 10 et 15, après que des conducteurs de semi-remorques eurent perdu la maîtrise de leurs véhicules.

La tempête a toutefois fait une victime, Cécile Côté, une résidente de Victoriaville âgée de 51 ans, qui a perdu la vie lors d'un carambolage impliquant trois véhicules, vers 8 h, sur la route 116, non loin de Princeville. Un homme a également été grièvement blessé dans cet accident.

Rien de tel dans l'île de Montréal, où la neige a malgré tout causé beaucoup de difficultés, tout particulièrement à l'aéroport de Dorval. Une trentaine de vols ont été annulés et plusieurs retards ont été enregistrés.

Le malheur des uns...

Une mère de famille se réjouissait de la venue de cette tempête coïncidant avec la pause scolaire de son jeune fils. « C'est fantastique pour les enfants, a-t-elle observé. Ils peuvent sortir et jouer dans la neige. »

À Québec, des centres de ski ont fermé leurs pentes pour la journée à cause de vents très forts.

Toutefois, la tempête n'a pas arrêté tout le monde.

« C'est le pire jour de l'année pour ce qui est de livrer le courrier », a déclaré un postier de Montréal, Fernand Miron, en train d'effectuer sa ronde, ajoutant apprécier le défi offert par la nature.

De son côté, la Ville déployait l'ensemble des ressources disponibles pour permettre la circulation des voitures. « Il faut repasser plusieurs fois aux mêmes endroits, parce que le vent pousse la neige dans les rues. C'est difficile », a commenté le porte-parole du Service des travaux publics, Pierre Bonin, avant que la neige ne cesse de tomber en milieu d'après-midi.

Le déneigement des artères de la métropole doit commencer dès ce matin. M. Bonin a précisé hier que les opérations se poursuivraient jour et nuit, en incluant le week-end, jusqu'à ce que la tâche soit terminée.

Même volonté de célérité au ministère des Transports, qui devait commencer durant la nuit le déneigement des sections surélevées de son réseau routier, en commençant par l'autoroute 40 en direction est, ainsi que les échangeurs Turcot et Anjou.

Il semble bien que leur tâche pourra être menée à terme sans plus de difficulté, puisqu'Environnement Canada ne prévoit aucune nouvelle précipitation au cours des prochains jours.

S'agissait-il de la dernière tempête de l'année ? « On se croise les doigts. Mais c'est loin d'être sûr », avance prudemment le météorologue Steve McCusky.

CLIC !



PHOTO PIERRE McCANN, La Presse



BOF !

On avait bien prédit que le redoux de février ne ferait pas le printemps. Hier, la prévision météorologique la moins risquée de l'année a néanmoins pris bon nombre de citoyens par surprise. Ils ont effectivement eu droit à un magnifique spectacle qui a enchanté les touristes. Mais agrippés à leur coffre de voiture ou poussant leur souffeuse, certains Montréalais n'avaient pas le coeur à la poésie. D'autres ont même refusé de ranger leur arme des dernières semaines : les deux pieds dans la neige et la tête sous le parapluie...

PHOTOS ROBERT MAILLOUX, La Presse



Têtes d'affiche

■ Patrick de Bellefeuille, de Météomédia, a remporté les grands honneurs du 7^e Festival international de météo d'Issy-les-Moulineaux, en France. Il a remporté le Trophée du festival, grand prix de ce concours auquel participent les présentateurs météo de dizaines de pays. Le canal Météomédia a de surcroît remporté le Prix du reportage, pour *Les 125 ans de la météo au Canada*. Ce canal spécialisé et son présentateur l'ont emporté sur 98 chaînes de télévision. La France a cependant décroché le plus grand nombre des prix, suivie de l'Angleterre.



Bernard Voyer

■ Le prochain gala-bénéfice de la Fondation québécoise en environnement marquera le 10^e anniversaire de l'organisme, qui a invité pour l'occasion l'épique voyageur polaire Bernard Voyer à raconter sa conquête de

l'Antarctique. Réputé pour attirer des personnalités tant du milieu des affaires que des arts, de la politique, de la science, etc., ce gala-bénéfice aura lieu le 20 mars, à l'hôtel Reine-Elizabeth. Coût : 200 \$. Renseignements : 849-3323 ou 1-800-361-2503.

■ Chose promise, chose due. En ef-

fet, le magazine *Elle Québec* tient encore parole et versera bientôt 15 000 \$ à la Fondation québécoise du cancer, spécifiquement pour la création d'une unité mobile de dépistage du cancer du sein. Notons que cette somme correspond à peu près au nombre d'appels téléphoniques reçus pendant le « Spécial célibataire ». L'an dernier, c'est 10 000 \$ qui ont été donnés aux mêmes fins dans le cadre de cet événement.



Jean-Claude Robert

■ Grâce à un don de 16 000 \$ du comité organisateur du 18^e Congrès international des sciences historiques, qui s'est tenu à Montréal, la Fondation de l'UQAM vient de créer un fonds de dotation afin de promouvoir la coopération et les échanges scientifiques entre historiens de tous les pays. Le don provient principalement du surplus réalisé lors du congrès qui s'est tenu en 1995, sous la présidence de Jean-Claude Robert, professeur au département d'histoire de l'UQAM. Le Fonds du Congrès international des sciences historiques sera consacré à l'octroi d'une bourse quinquennale.

■ Demain, marathon de maquillage dans les boutiques Body Shop, à

l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars. Les femmes seront alors invitées à y aller d'un don d'au moins 2 \$ pour appuyer des projets qui visent à mettre fin à la violence faite aux femmes. Ces boutiques poursuivront jusqu'au 16 mars, par ailleurs, leur campagne annuelle contre la violence faite aux femmes, avec pour objectif la tolérance zéro. Le Body Shop a choisi de s'allier la Fondation des femmes canadiennes et le programme « Femme de courage », de l'organisme Outward Bound, qui aide les victimes d'actes de violence à retrouver un équilibre affectif.

■ Dans le cadre d'une promotion menée par les dépanneurs Bonisoir (Hudon et Deaudelin), ces derniers viennent de remettre une somme de 2618 \$ à En coeur, l'association pour les enfants malades du coeur. Cette argent provient de la vente de bonbons pour l'halloween. Ce don sera affecté à l'achat d'appareils médicaux pour les enfants cardiaques. En coeur a pour mission d'améliorer la qualité de vie des enfants atteints de problèmes cardiaques et de les soutenir, ainsi que leurs familles. En coeur mène présentement une campagne de souscription. On peut effectuer un don (10 \$) en composant le 1-900-870-2638. À noter qu'un montant de dix dollars est alors versé à En coeur et porté automatiquement au compte de téléphone du donateur.

■ « Il ne reste que quelques places pour faire les vendanges 97 » en France, souligne l'Association Québec-France, qui offre aux étudiants de 18 à 35 ans de faire les vendanges en compagnie de jeunes de toutes nationalités, entre septembre et octobre. Inscriptions jusqu'au 15 mai. Renseignements : Association Québec-France, 9, Place Royale, Québec (Québec) G1K 4G2. Tél. : (418) 643-1616.



Paul Rivard

■ Grâce à de généreux commanditaires et à la participation toute spéciale du chroniqueur sportif Paul Rivard, de l'émission *Salut bonjour* au réseau TVA, le quillethon annuel de l'Association des grands frères et grandes soeurs de Montréal a pu recueillir près de 15 000 \$. Le directeur général des Grands frères et Grandes soeurs, Alain Thibodeau, et la présidente de l'association, Judith Dubé, ont tenu à remercier le patron d'honneur de cette activité-bénéfice.

Adressez vos communiqués à : Têtes d'affiche, La Presse, 7, rue St-Jacques, Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

Montréal métro

La SQ l'emporte sur le SPCUM pour la surveillance policière des aéroports de Dorval et de Mirabel

MARTIN PELCHAT

Le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, a coupé court à la concurrence qui opposait la Sûreté du Québec et le Service de police de la CUM pour le contrat de surveillance de l'aéroport de Dorval : c'est avec la SQ que devra s'entendre Aéroports de Montréal pour Dorval et Mirabel, a-t-il tranché.

« On ne m'a jamais présenté un seul pays dans le monde où la sécurité publique était organisée sur la base d'une compétition, selon les principes de l'entreprise privée, entre les corps de police », a indiqué hier le ministre au cours d'une entrevue téléphonique avec *La Presse*.

« Je ne pense pas que ce soit dans l'intérêt public d'agir comme ça. Peut-être qu'ADM y trouvait son profit, mais un service public, ce n'est pas un service d'affaires. Ce n'est pas une concurrence en coupant les prix. »

« La décision que j'ai prise, c'est que c'est la SQ qui prendrait la relève si la GRC se retire des aéroports — et ça semble le cas — et si on en arrive à une entente avec

ADM », a poursuivi M. Perreault.

« Le SPCUM avait un certain nombre de bons arguments en faveur de la prise en charge de Dorval », reconnaît-il. Mais il a jugé qu'il y avait une forme d'« incohérence » dans le fait d'avoir le SPCUM à Dorval et la SQ à Mirabel. De plus, les aéroports sont généralement desservis par une police nationale, dit-il, ce qui est plus proche de la mission de la SQ.

« Le SPCUM ne manque pas de boulot, ajoute le ministre. Je pense qu'avant de surcharger ces mandats par des fonctions qui sont à l'évidence supraterritoriales, il faut se questionner. »

En revanche, le SPCUM peut offrir ses services au port de Mont-

réal, si le gouvernement fédéral mène à terme un projet de réforme qui prévoit le démantèlement de la police des ports. M. Perreault réserve aux corps de police municipaux ce nouveau champ de responsabilité.

« Dans le cas des ports de Montréal et Québec, on est plus en territoire municipal au sens strict, et ce seront les corps municipaux qui assureront la relève sous réserve d'une entente satisfaisante agréée par Québec. »

Les deux « contrats » n'ont toutefois pas le même attrait. La « paix et la sécurité » des terminaux de Dorval et Mirabel, des stationnements et des pistes, c'est une affaire de 10 millions par année. Pour prendre en charge Dorval, le SPCUM prévoyait avoir besoin de 125 policiers. La sécurité du port de Montréal est, quant à elle, assurée par une... vingtaine de policiers, et elle a coûté à la Société du port de Montréal 2,2 millions en 1996.

De toute manière, les administrateurs du port voyaient déjà une certaine logique dans le fait de

s'entendre avec le SPCUM, dont plusieurs districts touchent le territoire du port et avec qui des pourparlers préliminaires ont même déjà été entrepris.

Mince consolation, donc, pour le directeur Jacques Duchesneau, dont un porte-parole nous affirmait catégoriquement hier que le SPCUM n'avait reçu encore aucune confirmation des décisions du ministre. M. Perreault, qui avait éventé la nouvelle en matinée au cours d'une entrevue à CKAC, soutient de son côté qu'il a avisé le directeur et la présidente du comité exécutif de la CUM il y a quelques semaines déjà.

Le ministre a par ailleurs invité le chef Duchesneau à participer à un groupe de travail où on discute de l'organisation des services spécialisés dans la région métropolitaine. Le SPCUM espère trouver de nouveaux revenus en offrant les services de ses escouades à d'autres sûretés municipales.

Les administrateurs d'Aéroports de Montréal ont pour leur part appris, non sans surprise, il y a quelques semaines, la décision du mi-

nistre, eux qui devaient annoncer à la fin de février qui, de la SQ ou du SPCUM, avait fait la meilleure proposition pour la surveillance des deux aéroports.

ADM refusait cependant de commenter hier, puisque le conseil d'administration n'en sera saisi que plus tard en mars. Avant l'intervention du ministre, ADM n'écarterait pas non plus la possibilité de recourir au secteur privé.

Robert Perreault affirme toutefois que son autorité ne fait aucun doute. Dès que la GRC se retire, ce qui devrait se faire en juillet ou à l'automne, « c'est le ministre de la Sécurité publique qui doit trancher », dit-il. « Les choix sont faits, les orientations sont prises, ajoutez-les. Mais les ententes ne sont pas finalisées pour autant. »

Le gouvernement fédéral conservera toutefois ses responsabilités en ce qui a trait à l'application des lois fédérales sur le trafic de drogues ou l'immigration.

Les pompiers d'Outremont n'apprécient pas l'intervention d'un « bon Samaritain »

MARTIN PELCHAT

Les pompiers d'Outremont ont réclamé hier que la communauté juive mette fin immédiatement aux activités de Sauvetage de Montréal Hatzolah, un service bénévole de soins pré-ambulanciers d'inspiration new-yorkaise qui n'a pas reçu le statut de « premier répondant » d'Urgences Santé.

« Même si cette organisation se décrit comme un support et un facilitateur aux services municipaux d'urgence, il en va tout autrement sur le terrain et nous craignons que cette duplication, sinon cette confusion dans la prestation d'assistance d'urgence ne peut qu'être préjudiciable aux citoyens en détresse », affirme le président du syndicat des pompiers, Jean-Philippe Derdarian.

« Ça va être l'anarchie si chaque communauté est libre de donner ses services, ajoute René Fréchette, conseiller syndical du SFCP. Outremont, ce n'est pas l'État dans l'État. »

Hatzolah, du verbe « sauver » en yiddish, oeuvre depuis le 18 janvier, sept jours par semaine, nuit et jour, auprès de membres de la communauté juive dans des secteurs d'Outremont et des quartiers Côte-des-Neiges et Snowdon, à Montréal. Il a répondu depuis à une soixantaine d'appels.

Son patron, Zev Neuwirth, qui a commencé à recueillir des fonds il y a un an pour relancer un service de premiers répondants qui existait déjà il y a une vingtaine d'années, réplique au syndicat que son organisation a sa raison d'être parce qu'elle répond à plusieurs besoins, tant au chapitre de la rapidité d'intervention que de celui de la langue.



PHOTO ANDRÉ FORGET, La Presse

Le patron de Sauvetage de Montréal Hatzolah, Zev Neuwirth, un bijoutier, peut compter sur une vingtaine de bénévoles qui utilisent leurs propres voitures et habitent eux-mêmes les quartiers qu'ils desservent.

« Nous avons le plus grand respect pour Urgences Santé et nous pensons que le rôle des pompiers d'Outremont est vital, dit M. Neuwirth. Mais nous pouvons être plus rapides. »

Bien qu'elle ne voit pas la nécessité d'un tel service en sus de ceux que donnent déjà ses pompiers, la Ville d'Outremont préfère ne pas s'en mêler, sous prétexte qu'il s'agit de bénévoles. Quant à Urgences Santé, qui ne voit pas non plus la nécessité de Hatzolah à Outre-

mont ou à Montréal, elle attend un « avis juridique » sur la question.

Urgences Santé a la responsabilité des services pré-hospitaliers d'urgence sur le territoire de la CUM et à Laval. Mais elle a autorisé depuis dix ans des pompiers dûment formés de plusieurs municipalités plus éloignées, notamment dans le West Island, à agir comme « premiers répondants », « pour raccourcir les délais de réponse » et « stabiliser » les patients en attendant l'arrivée des ambulanciers.

Les pompiers d'Outremont ont ce statut depuis cinq ans. À Montréal, « il n'y a pas de besoin de premiers répondants », explique le porte-parole d'Urgences Santé, Dominique Drouin. Parce que le temps d'intervention pour les urgences vitales peut être de quatre minutes alors, qu'il est en moyenne de 8,6 minutes ailleurs sur le territoire, explique-t-elle.

Hatzolah peut cependant faire mieux, soit moins de trois minutes, dit Zev Neuwirth, un bijoutier. Parce que sa vingtaine de bénévoles utilisent leur propre voiture et habitent eux-mêmes les quartiers qu'ils desservent, note-t-il.

René Fréchette affirme pour sa part que le temps d'intervention des pompiers d'Outremont est de « zéro à trois ou quatre minutes ». Le syndicaliste met aussi en doute la qualité de la formation des bénévoles de Hatzolah en racontant que les pompiers sont intervenus récemment chez un diabétique à qui les bénévoles donnaient de l'oxygène, alors qu'il avait besoin de glucose.

Zev Neuwirth rétorque que ses bénévoles ont reçu 160 heures de formation, contre 40 pour les pompiers d'Outremont, et il ajoute qu'ils travaillent sous la direction médicale du docteur Alex Guttman, de l'Hôpital général juif.

La langue est aussi un facteur déterminant, insiste M. Neuwirth. Les pompiers ont beau être en mesure d'offrir des services bilingues, les gens en situation d'urgence — surtout les plus vieux — ressentent souvent le besoin de s'exprimer dans leur langue première, le yiddish, dit-il. « Nous avons sauvé des vies et soulagé des gens souffrants », conclut-il.

Le SPCUM appuie l'initiative de Hatzolah

MARTIN PELCHAT

Hatzolah a un allié de taille dans le conflit qui l'oppose aux pompiers d'Outremont : la police de la CUM.

Tant à la division de la Sécurité routière du Service de police de la CUM qu'au district 32, qui couvre Outremont et le Mile End, à Montréal, on ne tarit pas d'éloges à l'endroit de ces bénévoles de la communauté juive.

« Les services qu'ils offrent sont grandement appréciés de la communauté juive, affirme le lieutenant Jean Paradis, du 32. Ils ne nous posent aucun problème. »

« Il n'y a pas de cow-boys là-dedans : ce sont tous des pères de famille et ils sont très bien organisés », ajoute le lieutenant-detective Yvon Falardeau, de la division de la sécurité routière du SPCUM.

Les deux policiers reconnaissent que la langue pose un problème pour les intervenants d'Urgences Santé ou de la police qui ont à oeuvrer auprès de cette communauté, dont plusieurs membres ne s'expriment qu'en hébreu ou en yiddish.

« Hatzolah répond à un besoin parce qu'ils desservent une communauté juive vieillissante », dit le lieutenant Falardeau. Même les jeunes hassidim qui vont dans des écoles primaires privées parlent surtout hébreu, ajoute-t-il. « La communauté juive n'appellera pas le 911, mais Hatzolah », conclut-il.

SANTÉ

David contre Goliath dans la « Grosse Pomme »



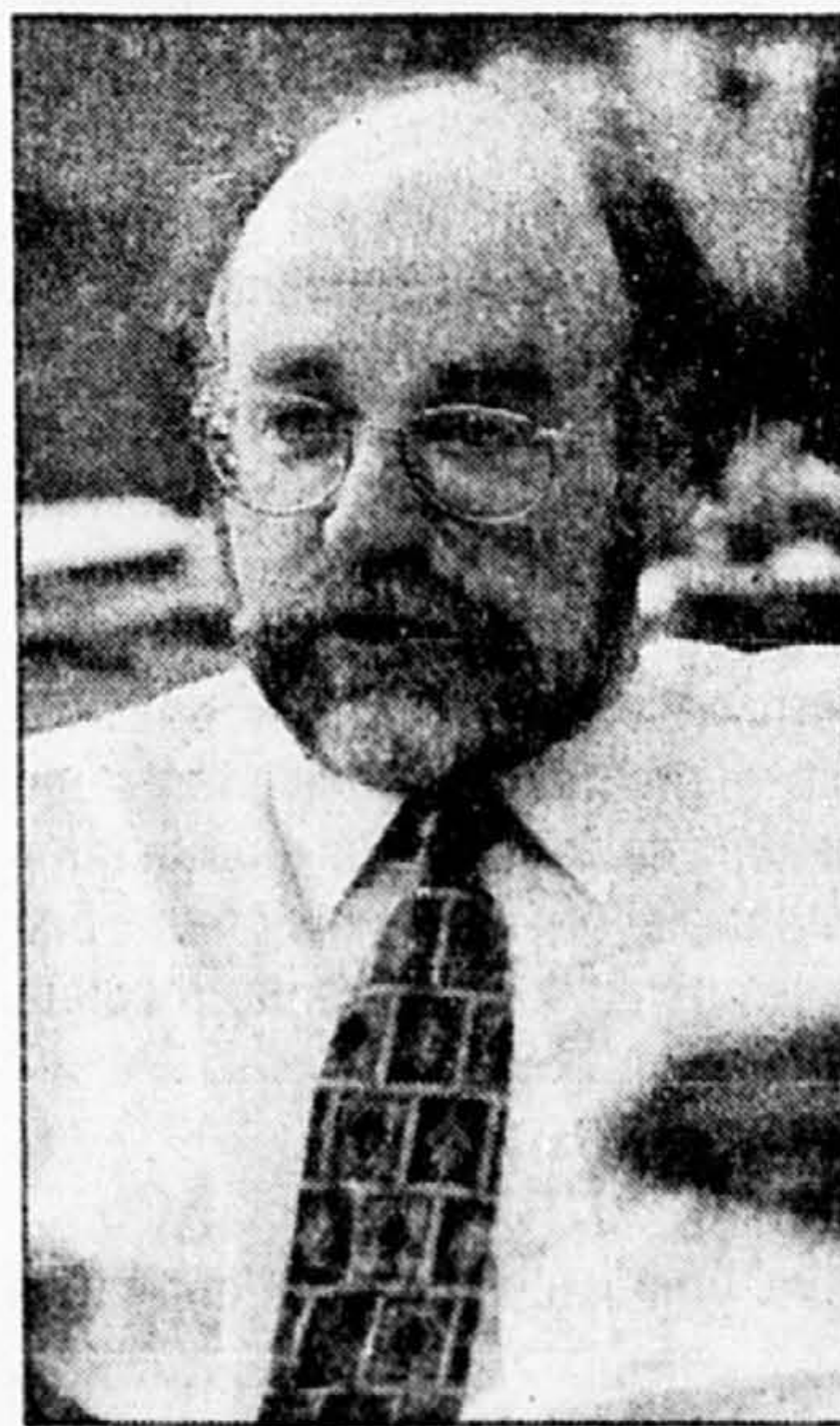
Marie-France Léger

ergothérapeute, responsable de la réadaptation à l'hôpital Mount Sinai. Comme quoi on a la « bosse » du service social dans la famille.

À la fin mai, donc, M. Levine abandonnera — à regret, dit-il — ses fonctions à Notre-Dame pour s'envoler vers la « Grosse Pomme » où son militantisme de gauche dans les années 60 à l'université McGill — McGill français, rendez-vous compte !... — et son expérience socialisante à la tête d'un des premiers CLSC à Montréal en 1975 ne seront pas, à proprement parler, des cartes de visite à mettre entre toutes les mains.

S'il en remet en plus en avouant entretenir des pensées souverainistes coupables, alors notre homme risque de se voir escorter à la frontière *manu militari* ou interné comme fou dangereux. Mais dans ce pays où on met le prix fort pour se faire soigner, M. Levine croit pouvoir piquer sans difficulté le talon d'Achille de nos voisins du Sud. Et quand il ronge un os, « Beware of the dog »...

« Je ne vais pas à New York parler d'indépendance. Je vais leur montrer que c'est dans leur intérêt que d'investir au Québec. » Vaste programme. Chasser l'image politique actuelle — un frein aux investissements, croit-il — et miser sur l'atout géographique du Québec, plaque tournante entre l'Amérique du Nord et l'Europe.



David Levine

Mais avant de céder la barre, M. Levine a encore du pain sur la planche. Occupé, le dg? Visiblement. Il a fallu au moins dix jours de tractations avec le directeur des communications pour le coincer en entrevue. David Levine laisse dans le deuil un pavillon hospitalier, désormais intégré au Centre hospitalier universitaire de Montréal. Che-

min faisant, il a dû fermer 300 des 800 lits du « vaisseau amiral », restructurer les services, bâtir de nouvelles relations de travail avec la philosophie « Youp la vie » de ceux qui s'amuse à travailler.

Travailler en anglais

David Levine laisse surtout — à regret, encore — un milieu de travail francophone : « Je vais trouver ça bizarre de travailler en anglais. Il fallait bien que j'aie à New York pour ça. » Aussi surprenant que cela puisse paraître, ce juif anglophone, qui a grandi près du marché Atwater, fils d'un colporteur de vêtements pour hommes, n'a jamais fait carrière en anglais. « C'est plus une aventure de travailler en français », poursuit-il.

Dire que notre homme ne parlait même pas la langue de Molière avant d'entamer des études de deuxième cycle aux HEC, aux débuts des années 70. Il avait auparavant obtenu un diplôme d'ingénieur à McGill pour partir ensuite pendant deux ans en Angleterre comme boursier en génie biomédical. Au retour, après un épisode comme chercheur statisticien au Royal Victoria — son job consistait à analyser le degré de résistance des chiens à la fumigation, fonction qui a pris le bord assez vite, faut-il le préciser —, notre francophone d'adoption a depuis lors gravi un à

un les échelons des responsabilités médicales.

Une idée qui lui revient et dont il est très fier, la mise sur pied, à la fin des années 80, du concept des hôpitaux à domicile (HAD) qui, on peut le dire, était dix ans en avance sur son temps. Ce concept se retrouve aujourd'hui réinventé dans les CLSC du Québec, avec tout le volet à domicile post-hospitalisation et postopératoire.

Ses initiatives, ses coups de gueule, sa visibilité, n'ont bien sûr pas l'heur de plaire à tout le monde. Des cadres du réseau se réjouissent peut-être en ce moment de voir partir au loin l'énigmatique personnage. « Je suis très spontané », laisse tomber David Levine quand on l'interroge sur l'aspect dérangeant de sa personnalité.

« Spontané », charmant euphémisme pour ceux qui l'ont entendu suggérer, dès 1988, de fermer des hôpitaux qui ne fonctionnaient pas à plein régime... Un brin provocateur, peut-être? « C'est sûr que quand je pense quelque chose, je le dis. »

S'il s'ennuie trop du Québec pendant ces trois ans, il pourra toujours se consoler en louant des vidéos en français. Et puis, concède-t-il, il y aura toujours le patin à roulettes dans Central Park, avec sa femme et ses trois enfants, pour chasser les idées noires et garder la forme.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC VIENT DE FAIRE UNE OFFRE EXCEPTIONNELLE À SES EMPLOYÉS.

LA VOICI :

Dans le cadre de la réalisation de ses objectifs budgétaires et tel qu'énoncé dans l'entente de principe du 19 décembre 1996, le gouvernement vise la réduction récurrente de 800 M\$ de ses coûts de main-d'œuvre pour le personnel de niveau syndiqué (et syndicable) à compter de l'année 1997-1998.

Le gouvernement entend obtenir cette économie par la réduction nette de son effectif de l'équivalent de 15 000 postes à temps complet (15 000 ETC) se répartissant comme suit :

- 2 675 dans le secteur de la Fonction publique;
- 5 000 dans le secteur de l'Éducation;
- 7 325 dans le secteur de la Santé et Services sociaux.

À cette fin, il est proposé aux organisations syndicales que d'importantes mesures temporaires d'incitation à la retraite soient mises en place. Il est de plus proposé que certains assouplissements aux conventions collectives soient convenus afin d'assurer que les départs volontaires produisent les économies recherchées.

Les mesures incitatives à la retraite

Pour maximiser les départs volontaires à la retraite d'ici le 1^{er} juillet 1997, la proposition gouvernementale du 18 février est améliorée de telle sorte que l'admissibilité à la retraite sera facilitée et le niveau de rente amélioré pour plusieurs groupes de syndiqués.

Des modifications temporaires sont apportées au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), soit :

- introduction du facteur 80 (âge et années de service = 80) avec un minimum de 50 ans d'âge sans réduction actuarielle;
- introduction d'un critère de retraite à 50 ans d'âge et un minimum de dix (10) années de service permettant la prise de la retraite avec réduction actuarielle;
- revalorisation des années de service avant 1973 reconnues pour fins d'admissibilité à la retraite par une rente viagère réversible au conjoint de 1,1 % par année de service ainsi reconnue;
 - * à cette rente viagère s'ajoute un montant de 230 \$ pour chacune de ces années ainsi reconnues versé jusqu'à l'âge de 65 ans;
 - * le montant total est payable à la même date que la rente de retraite et indexé annuellement à IPC - 3%;
 - * la totalité des prestations de retraite versées par le régime ne peut toutefois excéder 70 % du traitement moyen servant au calcul de la rente de retraite;
- diminution de la réduction actuarielle de 4 % à 3 % pour la rente de retraite du RREGOP et de 6 % à 3 % pour la rente du RRF;
- reconnaissance des périodes de congé de maternité pris entre le 1^{er} juillet 1973 et le 1^{er} juillet 1976, sans cotisation, pour un maximum de 90 jours par période de congé de maternité au RREGOP, au RRE, au RRCE et au RRF à l'employée qui a cotisé à l'un de ces régimes dans les 12 mois précédant la date du début du congé et qui a cotisé à nouveau à l'un de ces régimes dans les deux années suivant l'année de la fin du congé.

Des mesures ciblées de départs assistés sont de plus proposées:

- dans le réseau de la santé et des services sociaux à l'égard des corps d'emploi et secteurs d'activités suivants:
 - * infirmière auxiliaire;

- * technicienne et technicien en diététique, en technologie médicale et en radiologie;
- * personnel de bureau;
- * services auxiliaires de métiers : entretien ménager, buanderie, cuisine;
- ces mesures de départs assistés prévoient un bénéfice d'au plus de 18 mois de salaire (incluant la « paie de séparation » de six mois de salaire déjà prévue aux conventions collectives) moins la valeur du bénéfice acquis pour les années de service avant 1973 tel que prévu au paragraphe 1a);
- dans le secteur de la Fonction publique, pour les personnes qui prendront leur retraite dans le cadre du présent programme, le paiement de la banque des jours de congé de maladie sera assuré à 100 % de la valeur de ces jours.

Les assouplissements dans la gestion

Sans certains assouplissements, la réduction requise de l'effectif dans les secteurs de l'Éducation et de la Santé et des Services sociaux est impossible.

À titre d'exemples, dans le secteur de l'enseignement primaire et secondaire, les règles actuelles de formation de groupes d'élèves obligent à remplacer tous les enseignants qui se prévaudront des mesures de départs. Dans le secteur des collèges, l'existence d'un plancher d'emploi tel que libellé à la lettre d'entente entraîne les mêmes conséquences.

Enfin, dans le secteur de la Santé et des Services sociaux, les établissements doivent réussir à replacer avec beaucoup plus de facilité les personnes touchées par les transformations à l'organisation du travail qu'occasionneront les diminutions d'effectifs.

En conséquence, il est proposé d'apporter les modifications suivantes aux conventions collectives :

POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Les parties conviennent de l'établissement d'un ratio national de 17,8 élèves par enseignant, applicable à compter de la prochaine année scolaire.

Les parties négocient un nouveau partage des objets de négociations entre le niveau national et le niveau local visant à rendre possible, localement, une variation du nombre d'élèves par classe ou du temps d'enseignement.

À défaut d'entente sur ce qui précède avant le 1^{er} avril 1997, afin d'établir à 17,8 élèves par enseignant le ratio national, les règles suivantes s'appliquent à compter de l'année scolaire 1997-1998:

- toutes les dispositions relatives à une moyenne d'élèves par groupe sont abrogées (incluant la formation professionnelle), cependant :
 - * le maximum d'élèves par groupe est majoré d'un (1) élève au préscolaire et au premier cycle du primaire;
 - * le maximum d'élèves par groupe est majoré de deux (2) élèves au deuxième cycle du primaire et au secondaire général;
- ces modifications ne visent pas les élèves en classe d'accueil et francisation ainsi que les groupes d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Les parties locales (commissions scolaires et syndicats d'enseignantes et d'enseignants) pourront toujours convenir de toute autre modification à la tâche de l'enseignante ou de l'enseignant permettant de respecter les objectifs quantitatifs résultant des paragraphes précédents.

POUR LES CÉGÉPS

L'annexe intitulée « Lettre d'entente sur les garanties » est abrogée.

Les parties locales (cégeps et syndicats d'enseignantes et d'enseignants) pourront convenir d'un transfert des ressources allouées à l'enseignement vers celles prévues dans les conventions collectives pour d'autres fins et inversement ou de toute autre modification à la tâche de l'enseignante ou de l'enseignant permettant de rencontrer le niveau de réduction des effectifs visé.

POUR LE RÉSEAU DE SANTÉ DES SERVICES SOCIAUX

Meilleure utilisation et remplacement du personnel en surplus (sécuritaire) :

- le remplacement de la personne à temps partiel doit s'effectuer dans un poste comportant un nombre d'heures égal ou supérieur à celui du poste qu'elle détenait avant sa mise à pied. Cependant une priorité de remplacement des personnes à temps complet est accordée sur des postes à temps complet, quelle que soit l'ancienneté des personnes à temps partiel;
- les règles de dotation des postes prévoyant les mouvements de main-d'œuvre internes sont limitées à un seul candidat avant le remplacement d'une personne en sécurité d'emploi. Le poste ainsi libéré est alors accordé à la personne sécuritaire de l'établissement ou à celle référée par le Service régional de main-d'œuvre (SRMO);
- tout en maintenant la règle du remplacement par ordre d'ancienneté, la personne sécuritaire ne peut refuser un poste disponible qui lui est offert sauf si celui-ci a pour effet de diminuer son salaire de plus de 20 % par rapport au salaire du titre d'emploi qu'elle détenait au moment de sa mise à pied. Toutefois, la personne sécuritaire ayant le moins d'ancienneté ne peut refuser un tel poste;
- l'aire de remplacement est un cercle d'un rayon de 125 kilomètres;
- le secteur d'activités des métiers est intégré au secteur d'activités des services auxiliaires;
- le secteur d'activités visant le travail en service social, l'éducation ou la rééducation et les infirmières auxiliaires sont intégrés aux secteurs déjà existants : technicien(ne)s ainsi que soins infirmiers et paratechniques;
- une personne sécuritaire peut s'inscrire dans un autre secteur d'activités que le sien à condition qu'elle satisfasse aux exigences : 12 mois après sa mise à pied, la personne du secteur d'activités des soins infirmiers et paratechniques peut être remplacée dans un titre d'emploi du secteur d'activités des services auxiliaires et métiers et vice-versa;
- l'indemnité de mise à pied est équivalente à 80 % du salaire que la personne recevait au moment de sa mise à pied. L'indemnité de la personne à temps partiel est calculée au prorata du nombre d'heures du poste qu'elle détenait et établie pour chaque période de paie plutôt qu'hebdomadairement.

Gestion des postes

- les délais d'affichage et d'octroi des postes vacants et nouvellement créés sont suspendus jusqu'au 31 mars 1999. À moins de les abolir, l'employeur a jusqu'au 31 mars 1999 pour afficher ces postes. Entre-temps, ceux-ci sont considérés comme étant temporairement dépourvus de titulaires;
- tous les avis et préavis prévus aux dispositions relatives aux mesures spéciales (fermeture, fusion, etc.) qui sont supérieures à quatre (4) mois sont réduits à quatre (4) mois;
- les lettres d'entente prévoyant un plafond de 800 salariés (incluant 63 infirmières auxiliaires) à être inscrits au Service de placement du secteur de la Santé et des Services sociaux (SPSSS) sont abrogées.

Le financement

• Le paiement des prestations découlant de l'application des mesures prévues au paragraphe 1a) pour le RREGOP est effectué selon les dispositions de l'article 130 de la Loi sur le RREGOP pour les participantes et les participants de ce régime (5/12 - 7/12 avant 01/07/82 et 50 % - 50 % après 30/06/82).

• Le financement du coût total des mesures introduites au RREGOP, au RRF ainsi que le financement des mesures de départs assistés seront partagés à 50 % à même les excédents actuariels constatés par les parties au RREGOP en faisant les adaptations nécessaires entre la caisse des employés et celle de l'employeur et à 50 % par le gouvernement.

S E C T E U R P U B L I C

DES EMPLOIS EN TOUTE SÉCURITÉ

Les employés de l'État québécois bénéficient de la sécurité d'emploi, un avantage important qui figure à leur convention collective.

Dans son offre de règlement, le gouvernement respecte intégralement ce principe de la sécurité d'emploi, en plus de maintenir les salaires et les augmentations prévues de 1% au premier janvier dernier et de 1% au premier janvier prochain.

En fait, si les syndiqués acceptent l'offre, non seulement 15 000 d'entre eux pourront-ils jouir de conditions très généreuses de départ à la retraite, mais, de plus, 2 000 personnes seront embauchées.

Cet apport de nouveaux employés permettra de renouveler plus rapidement le secteur public québécois.

LA QUALITÉ DES SERVICES ASSURÉE

La proposition gouvernementale assure la qualité des services rendus à la population, notamment en éducation.

L'offre a le mérite de n'avoir aucun impact sur les soins de santé et les services sociaux offerts aux citoyens.

La presque totalité des employés de la Santé et des Services sociaux ne seront nullement affectés par les assouplissements à l'organisation du travail. Les quelques milliers d'employés qui sont rémunérés pour des heures non travaillées et en attente d'un nouveau poste seront dorénavant davantage incités à accepter des affectations différentes.

L'OFFRE GOUVERNEMENTALE

Maintient les salaires **et** les augmentations prévues

Permet 2 000 embauches **et** 15 000 retraites avantageuses

Québec 

Marcel Béliveau admet qu'il est dans le pétrin avec ses franchises

DENIS ARCAND

Alors qu'une franchisee de Voyages Marcel Béliveau international de Granby se faisait reprendre des meubles par un fournisseur impayé, Marcel Béliveau a affirmé hier ignorer encore la teneur de ses difficultés financières.

Lors d'une brève conversation téléphonique, M. Béliveau a admis que ses franchises Restaurants la Joyeuse et Voyages Marcel Béliveau international sont dans le pétrin. Mais il n'a pas voulu préciser l'origine ni même la gravité de ses difficultés financières : « Je ne sais pas encore si (les difficultés financières) sont graves », a-t-il répondu.

M. Béliveau donnera cet après-midi une conférence de presse pour faire le point sur l'enquête policière pour fraude et sur les réclamations civiles dont il fait l'objet. On s'attend à ce que des franchisés qui se sentent lésés se présentent à la conférence pour discuter avec M. Béliveau.

On s'attend aussi à ce que M. Béliveau blâme d'anciens employés.

Un répondant téléphonique s'engageait invariablement depuis une semaine lorsqu'on appelait chez lui, mais M. Béliveau a répondu hier, contre toute attente. Pour l'essentiel, il a refusé de commenter



Marcel Béliveau

les récentes péripéties qui secouent ses entreprises. « Vous comprendrez tout (cet) après-midi », a-t-il répété.

À Granby, le journal *La Voix de l'Est* rapporte dans son numéro de ce matin qu'un fournisseur de meubles s'est présenté hier à la franchise de Voyages Marcel Béliveau international de la rue Principale. Il a réclamé 4000 \$ pour des meubles. La propriétaire, Lyne Roussin, a refusé, objectant que ces meubles devaient être fournis dans

les 75 000 \$ qu'elle dit avoir versé pour la franchise, le mobilier, l'équipement, les cours et le permis.

Le fournisseur impayé a chargé les meubles dans un camion et est reparti pour Montréal.

« C'est la fin d'un long cauchemar », a dit Mme Roussin, qui dit avoir cru en la réputation de M. Béliveau, mais qui a vite senti que les choses n'allaient pas. Elle a entrepris des démarches pour se désaffilier et changera bientôt de raison sociale.

M. Béliveau a dit ne pas être au courant d'une saisie effectuée hier chez un franchisé de Granby : « C'est possible, tout le monde panique en ce moment. »

M. Béliveau a lui-même fait l'objet d'une saisie de 35 000 \$ cette semaine.

M. Béliveau s'est distancé hier de Pierre Binette, pourtant décrit comme responsable du financement dans le dépliant d'information qu'on remettait aux franchisés potentiels des restaurants La Joyeuse. « Il n'est pas mon associé (...) il n'est pas mon employé. » Quand on lui a demandé quels rapports d'affaires il entretenait, alors, avec M. Binette, M. Béliveau a répondu : « C'est juste un gars qui est là... »

M. Binette est officiellement en vacances jusqu'à la semaine prochaine.

La Couronne en appelle de l'acquittement de Nick Albanese et de Mario Agostino

ANDRÉ CÉDILOT

La cause de Nick Albanese et de son beau-frère Mario Agostino, accusés de trafic de cocaïne il y a quatre années, apparaît toujours au rôle, puisque la Couronne en a appelé de leur acquittement par le juge Albert Ouellette, maintenant à la retraite.

Au fil d'innombrables actes de procédure, presque tous rejetés depuis leur arrestation en 1993, les deux hommes de Saint-Léonard avaient finalement convaincu le juge de la Cour du Québec d'invalider les mandats de perquisition obtenus contre eux.

Cette décision que le juge Ouellette a rendue le 13 janvier dernier, veille de sa retraite, a entraîné le renvoi des accusations contre Albanese et Agostino, puisque l'essentiel de la preuve reposait sur la saisie d'une casserole tachée de cocaïne et de solvants servant à la fabriquer.

Dans le document déposé en Cour d'appel, l'avocat du ministère public, François Lanthier, estime que le juge a mal considéré les pouvoirs de saisie des policiers et, par le fait même, rejeté trop vite les éléments de la preuve.

Il conteste aussi l'affirmation voulant que les policiers aient obtenu leur mandat de perquisition à la sauvette, sans avoir pris le temps d'étoffer leurs renseignements. Notamment en ce qui concerne Mario Agostino que le juge décrit comme « un individu inexistant dans les dénonciations ».

Selon lui, les enquêteurs savaient bien avant 1996, lors d'une vérification à la Société d'assurance automobile du Québec, que la voiture aperçue trois ans plus tôt, à l'entrée d'un presomptif laboratoire de métamphétamine, à Noyan, près de la frontière américaine, était celle de Mario Agostino.

Enfin, il reproche au juge Ouellette de ne pas lui avoir permis de contre-interroger l'un des fils de Nick Albanese à propos des accusations qui pèsent sur lui dans une importante affaire d'importation de stupéfiants mise au jour l'an passé par la GRC et la CUM.

À l'instar de Frank Cotroni, son fils Francesco et d'autres membres du clan calabrais, Franco Frank Albanese, 29 ans, qui se dit pâtisier-boulangier, doit subir son procès le 24 mars prochain.



Mario Agostino



Nicodemo Albanese

Fermeture de dix hôpitaux à Toronto ?

Presse Canadienne TORONTO

Une commission mise sur pied par le gouvernement de l'Ontario en vue d'une restructuration des soins de santé dans la province a recommandé hier dans un rapport la fermeture de 10 hôpitaux publics à Toronto.

Cette commission avait également recommandé la semaine dernière la fermeture d'une douzaine

d'hôpitaux publics ailleurs dans la province. Ces recommandations interviennent alors que les 220 hôpitaux publics de l'Ontario, la plus peuplée des provinces canadiennes avec 10 millions d'habitants, font face à des compressions budgétaires de 1,3 milliard de dollars imposées par le gouvernement conservateur du premier ministre Mike Harris.

La Commission a recommandé hier que dix des 39 hôpitaux pu-

blies de Toronto soient fermés et que deux autres soient transformées en cliniques de jour, ce qui entraînerait la disparition de 1743 lits sur les 10 704 actuellement disponibles.

Le gouvernement Harris a indiqué que ces fermetures d'hôpitaux étaient le résultat des coupes dans le transfert des paiements de péréquation aux provinces décidées par le ministre des Finances, Paul Martin.

Séminaire de formation Microsoft gratuit

Microsoft Certified Systems Engineer (MCSE) : les experts qui méritent ce titre prestigieux sont très en demande partout dans l'industrie.

Microsoft offre l'un des programmes de qualification les plus complets qui soient pour l'évaluation et la mise à jour des compétences logicielles des techniciens spécialisés.

Conférencier : Curtis Skene Gérant du programme de qualification et de certification Microsoft Canada

Date : le mercredi 12 mars 1997
 Heure : 18 h à 22 h
 Endroit : Hôtel Marriott Château Champlain

Places limitées - Inscrivez-vous dès maintenant

Tél. : (514) 339-5577
 Fax : (514) 339-5489

3100, Côte-Vertu
 Bureau 440
 Saint-Laurent (Québec)
 H4R 2G8

1250, boul. René-Lévesque Ouest
 Bureau 1210
 Montréal (Québec)
 H3B 4W8

Microsoft SOLUTION PROVIDER
 Centre de formation technique autorisé

478540-306

loto-québec résultats

6/49	Tirage du 97-03-05	6/6	1	5 827 533,70 \$
		5/6+	12	75 440,50 \$
		5/6	298	2 430,30 \$
		4/6	17 514	79,20 \$
		3/6	333 781	10 \$

Numéro complémentaire : 5
 Vente totale : 20 829 235 \$
 Prochain gros lot (approx.) : 2 500 000 \$

Prochain tirage : 97-03-08

Fanco	Tirage du 97-03-06	5	11	12	18	24
		29	31	41	42	43
		47	56	59	60	61
		63	64	67	68	70

Tirage du 97-03-06
 NUMÉRO : 849066

Extra	Tirage du 97-03-06	3	4
		238	4662

Tirage du 97-03-06
 NUMÉRO : 447913

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

ENCHÈRES PUBLIQUES

VASTE CHOIX DE BIJOUX NEUFS EN OR ET DE DIAMANTS DE VALEUR RÉSULTANT DE LA FAILLITE DE DISTRIBUTION AUX CONSOMMATEURS

UN ANCIEN FOURNISSEUR MAJEUR DOIT LIQUIDER LES MARCHANDISES COMMANDÉES DE DISTRIBUTION AUX CONSOMMATEURS NON-EXPÉDIÉES ET ABANDONNÉES QUI RESTENT.

Chaînes italiennes, Bracelets, Bagues, Colliers, Boucles D'Oreilles, Etc.
 En or Massif Perles, Rubis, Émeraudes, Saphirs, Améthystes, Péridots, Citrines, Grenats, Algues-Marines Dispensieux.

MONTRES SUISSES POUR FEMMES ET HOMMES

ANCIENNEMENT AUX MAGASINS DISTRIBUTION AUX CONSOMMATEURS.

9235, Boulevard Lacordaire, Saint-Léonard
 CE DIMANCHE, 9 MARS 1997 À 14 H 00 PRÉCISES.
 INSPECTION PUBLIQUE À COMPTER DE 12 H 00.

Dépot remboursable de 100 \$ requis en conjonction avec pièce d'identité adéquate et inscription par le juge d'enchères à l'entrée. Des frais de manutention de 15 % seront ajoutés. Certains articles peuvent être sujets à une mise à prix. Le fournisseur accepte des articles. Modes de paiement : comptant, cartes de crédit majorées et chèques certifiés. Federal Auction Service. De plus amples détails sont disponibles à la vente aux enchères seulement.

ASSOCIATION DIABÈTE QUÉBEC

et ses associations affiliées

Pour l'amour de la vie !

Soigner c'est bien, prévenir c'est mieux ! Renseignements et dons : (514) 259-3422 ou 1-800-361-3504

Importateur de reproductions nautiques européennes

Économisez jusqu'à 50%

MOBILART C & R

L'une des plus importantes salles d'exposition au Canada
 6529, boul. Decarie (coin av. Plamondon) Montréal

Stationnement à l'arrivée 344-1400

24^h de vente extraordinaire
 Tout est réduit dans les magasins

Puissance IPC édition limitée

IPC 5166.Le

Intelligent Personal Computers

- Puissance - Puissance - Puissance
- Processeur Intel Pentium® 166 MHz
- Mémoire vive 16 Mo avec cache « pipeline » 256 Ko
- Disque dur 1.3 Go
- Graphiques haut de gamme
- Carte vidéo SVGA S3 2 Mo
- Vidéo MPEG Full motion
- Lecteur CD-ROM 12x
- Son saisissant
- Carte de son 16 bits
- Haut-parleurs externes amplifiés
- Prêt pour Internet
- Fax/modem Win 33 600 bps
- 90 heures d'accès gratuit à Internet
- Microsoft Plus et Windows 95
- Clavier, souris et tapis
- Garantie de deux ans sur pièces et main-d'œuvre, service en atelier

Moniteur SVGA 14" inclus

Voyez ce prix!!
1 647 \$

Financement disponible

MICRO STYLE

CENTRE SUPER C **NOUVELLE ADRESSE** 7401, boul. Newman, bureau 23 LaSalle (Québec) 595-7212

CENTRE CARREFOUR CHÂTEAUGUAY 299-D, boul. d'Anjou Châteauguay, Qc 699-3683

Du plaisir à profusion!
 Microsoft SideWinger Game Pad • Sega Virtua Fighter PC • Microsoft Phone • Microsoft Voice • 3 films Cdi

GRATUIT
 « CIVILISATION II » AUX 20 PREMIERS ACHETEURS DE CET ORDINATEUR, 10 PAR MAGASIN

Le logo Intel Inside et Pentium est une marque déposée d'Intel Corporation. Le logo IPC est une marque de commerce de 3D Microcomputers. Prix et configuration sujets à changements sans préavis. Prix valable au comptant.

Une berline unique en son genre. Trois bonnes raisons de l'adopter.

BERLINE ACCORD SE « ÉDITION SPÉCIALE » 1997

Le président de la RAMQ s'en prend à la Commission d'accès à l'information

GILLES PAQUIN

Le président de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ), André Dicaire, a servi une véritable mise en demeure à la Commission d'accès à l'information, lui demandant de prouver qu'il était possible d'obtenir ses dossiers sur le marché noir ou de se rétracter.

Il réagissait aux propos tenus mardi par un employé de la Commission, Clarence White, voulant qu'on puisse acheter des fichiers de la Régie sous la table pour une somme variant de 40 à 120 \$.

Dans une lettre au président de la Commission, Paul-André Comeau, M. Dicaire souligne que ces affirmations sont très graves et demande qu'on lui transmette des noms ou qu'on l'informe des cas pour sévir contre les auteurs de ces infractions.

« J'ose croire que votre commission est en mesure d'appuyer, de façon objective, ses allégations, sinon nous estimons qu'elle devrait rétablir les faits », écrit M. Dicaire.

Si de tels délits existent je m'explique mal que la Commission n'ait pas informé la Régie pour lui permettre d'agir rapidement et efficacement, ajoute-t-il. Vous connaissez assez notre organisation pour savoir que, si tel était le cas, des mesures disciplinaires sévères auraient été prises pour assurer la sécurité et la confidentialité des renseignements personnels.

« Nous n'avons pas de preuves,

M. White a simplement déclaré que cela existe », a déclaré la porte-parole de la Commission, Mariette Dion. Sa sortie visait à mettre les gens en garde, dit-elle.

Selon elle, de nombreuses personnes ont indiqué qu'il était possible d'obtenir des dossiers confidentiels sous la table. Elle a cité à titre d'exemple le cas des agents qui puisaient dans le fichier du Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ) pour refiler des informations à des connaissances.

Pour l'adjoint au président de la RAMQ, Michel Pelletier, il est clair que cet organisme n'est pas en cause. La protection des renseignements personnels est une préoccupation constante pour nous, dit-il.

« Notre système est le plus sécuritaire possible mais nous ne sommes pas à l'abri d'esprits malfaillants », ajoute-t-il. Si des pirates de l'informatique ont réussi à percer les secrets du Pentagone, il n'ose affirmer que les ordinateurs de la RAMQ sont inviolables.

Lorsque M. White prétend que les dossiers médicaux de la RAMQ se vendent plus cher parce qu'ils sont volumineux, il démontre son peu de connaissance de la chose, soutient M. Pelletier. La RAMQ n'a pas de dossiers médicaux, elle a des fiches de paiement aux médecins. Ce sont des renseignements sensibles, mais cela n'a rien à voir avec les importants

dossiers des cabinets de médecins ou des hôpitaux.

La RAMQ reçoit 85 millions de demandes de paiement par année, dont 50 millions des médecins. Toutes ces demandes sont codées et traitées par informatique, sauf environ 50 000 qui doivent être traitées manuellement.

Les employés ont accès seulement aux renseignements requis pour faire leur part du travail, ils peuvent ajouter des renseignements aux réclamations en cas d'erreur, mais non en retirer. Ces interventions laissent des traces et il est possible d'identifier les auteurs.

Il reste qu'un fonctionnaire peut toujours faire une copie d'un dossier affiché à l'écran mais selon M. Pelletier, cela s'est rarement produit au cours des 25 ans d'existence de la RAMQ.

Le président de l'Association pour la sécurité de l'informatique, Robert Cusson, confirme ces propos. L'organisme qui regroupe les responsables de la sécurité dans les ministères et agences gouvernementales n'a aucune preuve qu'il existe un important marché de tels renseignements.

« Il y a toujours des lacunes et des individus qui en profitent, mais on ne peut parler d'un réseau », dit M. Cusson.

Selon lui, les régies et agences gouvernementales sont d'ailleurs beaucoup mieux équipées que les ministères pour se prémunir contre ce genre de fraudes.

SONDAGE

SOM La Presse TÉLÉ-QUÉBEC

■ Devant l'échec de la lutte contre la drogue, faut-il maintenir une approche prohibitive, c'est-à-dire des lois interdisant la consommation et des thérapies?

	APPROCHE PROHIBITIVE	APPROCHE PLUS TOLÉRANTE	NSP/NRP
Total (n: 1003)	5%	54%	46%
Région			
Québec-Métro (n: 308)	7	49	51
Montréal-Métro (n: 436)	4	54	46
Ailleurs en prov. (n: 259)	6	55	45
Âge			
18 à 24 ans (n: 132)	1	51	49
25 à 34 ans (n: 218)	5	51	49
35 à 44 ans (n: 254)	3	53	47
45 à 54 ans (n: 179)	4	51	49
55 à 64 ans (n: 96)	5	50	50
65 ans et plus (n: 123)	13	67	33
Revenu personnel			
Moins de 15 000 \$ (n: 325)	6	59	41
De 15 000 \$ à 25 000 \$ (n: 184)	3	51	49
De 25 000 \$ à 35 000 \$ (n: 156)	4	49	51
De 35 000 \$ à 45 000 \$ (n: 101)	3	46	54
De 45 000 \$ à 55 000 \$ (n: 51)	2	43	57
De 55 000 \$ et plus (n: 69)	—	50	50
NSP/NRP (n: 117)	16	66	34
Langue maternelle			
Français seul (n: 860)	5	53	47
Anglais/autre (n: 141)	8	57	43
Sexe			
Homme (n: 483)	4	49	51
Femme (n: 520)	6	58	42

Ce sondage a été réalisé entre le 28 février et le 6 mars 1997. Au total, 1003 entrevues ont été complétées. La marge d'erreur est estimée à 3,69% pour l'ensemble des 1002 répondants. Ce sondage fera l'objet de la discussion à l'émission **Droit de parole** ce soir à 20 h à Télé-Québec.

Infographie La Presse

Les médecins résidents s'inquiètent

MARIE-FRANCE LEGER

Les médecins résidents s'inquiètent de la menace d'un loi d'exception sur les salariés du secteur public puisqu'ils n'ont pas eu la chance de négocier quoi que ce soit avec le gouvernement.

La date butoir étant aujourd'hui, la Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ) se demande pourquoi elle n'a eu aucun écho de la part des négociateurs, malgré le dépôt d'une offre visant le renouvellement de la convention collective, la semaine dernière.

« Si le gouvernement dépose une loi d'exception, il ne pourra le faire qu'avec ceux qui ont négocié. Ce n'est pas notre cas », a souligné hier le docteur Denis Soulières, président de la fédération.

Le 5 décembre dernier, la FMRQ était informée, comme les autres salariés du secteur public, d'une coupure additionnelle de 6 %, mais la proposition officielle ne fut déposée que le 29 janvier 1997.

Or, le Dr Soulières soutient que sa fédération était prête à accepter un certain pourcentage de récupération, consciente de l'importance de l'objectif de déficit zéro en l'an 2000. Dans le cas de la FMRQ, la proposition visait également une renégociation globale de la convention, celle-ci étant simplement reconduite depuis 1992 sans aucun changement. « Notre proposition portait aussi sur tout l'aspect des conditions de travail », déplore-t-il.

La FMRQ, petit syndicat indépendant, représente 2000 jeunes médecins en résidence.

Festival du son et de l'image

La plus grande exposition audio et cinéma-maison au Canada

Métro Hôtel Delta
450, rue Sherbrooke Ouest
Montréal, Qc

Heures d'ouverture
Vendredi 7 mars : 14h à 21h
Samedi 8 mars : 10h à 19h
Dimanche 9 mars : 10h à 17h

Admission : 9⁰⁰\$
Passport 2 jours : 12⁰⁰\$

Information : (514) 384-7082

KitchenAid

BIEN PENSÉ. BIEN FABRIQUÉ.



Mélangeur ULTRA POWER *
4KSM90WH 295\$



Batteur intégré ULTRA POWER *
4KSM901DH 124\$



Robot culinaire ULTRA POWER *
4KFP600WH 275\$



Grille-pain ULTRA POWER ***Plus
4KTT261WH "Digital" 128\$



Batteur à main ULTRA POWER *
4KHMSTB 65\$

LES KITCHENAID EN ONT PLUS POUR QUE VOUS EN FASSIEZ PLUS !

La collection Ultra Power * KitchenAid est le fruit de plus de 75 années de souci de qualité et d'excellence du design. Chacun de ces appareils se caractérise par une performance, une commodité et une durabilité sans égales.

Les batteurs intégrés KitchenAid... le standard de qualité pour des générations à venir !
Les mélangeurs sont assez puissants pour concasser de la glace à petite ou grande vitesse !
Les robots culinaires sont spécialement conçus pour faciliter le nettoyage.
Les grille-pain avec capteur Accu-Toast * assurent un grillage régulier à tout coup.
Les batteurs à main avec capteur électronique sont les meilleurs pour les préparations à biscuits.

ARES

4913, boul. Saint-Charles (au nord de l'autoroute 40) Pierrefonds

LE PLUS GRAND CHOIX D'ACCESSOIRES DE CUISINE AU CANADA **624-0386**

PRODUITS DE HAUTE QUALITÉ

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 17 h et le samedi de 9 h à 16 h

L O C A T I O N E N T Ê T E

<p>BERLINE ACCORD EX 1997</p> <h1 style="font-size: 2em;">298\$*</h1> <p>PAR MOIS, LOCATION DE 48 MOIS VERSEMENT INITIAL DE 1 110 \$, PDSF DE 24 495 \$</p> <p>Deux coussins gonflables (SRS) • Moteur à 16 soupapes et injection • Boîte automatique à 4 rapports à commande électronique avec dispositif de détection de l'inclinaison • Climatisation sans CFC • Suspension indépendante à 2 leviers triangulaires aux 4 roues • Programmateur de vitesse • Glaces, serrures et rétroviseurs électriques • Direction assistée • Freins assistés • Chaîne AM/FM stereo avec lecteur de cassettes et 4 haut-parleurs</p>	<p>BERLINE ACCORD SE 1997</p> <h1 style="font-size: 2em;">328\$*</h1> <p>PAR MOIS, LOCATION DE 48 MOIS VERSEMENT INITIAL DE 1 110 \$, PDSF DE 26 995 \$</p> <p>La berline Accord « édition spéciale » inclut tout l'équipement de la berline Accord EX avec les ajouts ou différences qui suivent : Freins à disque aux quatre roues avec ABS • Roues de 15 pouces en alliage • Toit ouvrant électrique • Console au plancher à garniture bois (version SE seulement) • Volant gainé de cuir • Chaîne AM/FM stéréo avec lecteur CD (version SE seulement), 4 haut-parleurs et antiwool • Moulures de protection latérales de couleur assortie</p>	<p>BERLINE ACCORD EX-R 1997</p> <h1 style="font-size: 2em;">348\$*</h1> <p>PAR MOIS, LOCATION DE 48 MOIS VERSEMENT INITIAL DE 1 110 \$, PDSF DE 28 995 \$</p> <p>La berline Accord EX-R inclut tout l'équipement de la berline Accord SE « édition spéciale » avec les ajouts ou différences qui suivent : Moteur VTEC à 16 soupapes et injection de 145 chevaux • Suspension et pneus à calibrage performance • Barre stabilisatrice arrière • Intérieur garni de cuir • Siège avant gauche à 6 réglages électriques • Moquette 18 oz de qualité supérieure • Chaîne AM/FM stéréo de qualité supérieure avec lecteur de cassettes, 6 haut-parleurs et antiwool • Roues stylisées de 15 pouces en alliage</p>
O F F R E D ' U N E D U R É E L I M I T É E		

*Location/bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. Offres portant sur les berlines Accord EX (modèle CD563V), SE (modèle CD560V) et EX-R (modèle CD566V) 1997 neuves. Versement mensuel de 298 \$/328 \$/348 \$ pendant 48 mois pour un total de 14 304 \$/15 744 \$/16 704 \$. Un versement initial de 1 110 \$ ou échange équivalent, la première mensualité ainsi qu'un dépôt de garantie de 375 \$/400 \$/425 \$ sont exigibles. Des programmes de financement sans versement initial sont également offerts. Franchise de kilomètre de 96 000 km; frais de 10 \$ le kilomètre excédentaire. Sujet à l'acceptation du crédit. Transport et préparation (850 \$) ainsi que taxes, assurance et immatriculation en sus. Option d'achat au terme de la location (consulter un concessionnaire à ce sujet). Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. † Transport et préparation (850 \$) ainsi que taxes, assurance et immatriculation en sus. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. Veuillez vous renseigner chez un concessionnaire Honda.

CONCESSIONNAIRE LE PLUS PRÈS OU POUR OBTENIR UN CATALOGUE. CONÇUES ET CONSTRUITES SANS CONCESSION



PHOTO ANDRÉ FORGET, La Presse

Une oeuvre mémorable

Le palais de justice n'en a pas voulu, mais l'oeuvre de Victorien Pilote a finalement trouvé preneur. Car si la toile représentant le premier ministre Jean Chrétien et le manifestant Bill Clennett risquait d'heurter quelque honorable juge (au dire de la société responsable du palais), une poignée d'avocats se feront un plaisir de les mettre en vedette sur les murs de leur bureau. Campeau, Ouellet, Nadon, Barnabé, Cyr, Rainville, de Merchant, Bernstein, spécialisé en droit du travail, a même déboursé plus de 2000 \$ pour permettre à leurs clients d'admirer *Malgré un emploi du temps chargé, le premier-sinistre (sic) ne rate jamais une occasion de s'attaquer à un problème criant : les chômeurs (c'est là le titre du tableau)*.

Requête contre l'Ordre des psychologues

YVES BOISVERT

Une psychologue qui agissait comme enquêteur professionnel à l'Ordre des psychologues et qui vient d'être licenciée brutalement exige d'être réintégrée dans ses fonctions sans délai.

Mme Nicole Grimard a été embauchée le 30 mai 1996 comme enquêteur auprès du comité d'inspection professionnelle des psychologues. Elle avait déclaré d'entrée de jeu que le directeur général de l'ordre, M. René Corribeau, est son mari. Le bureau de l'ordre, en l'absence de M. Corri-

beau, a néanmoins décidé d'embaucher Mme Grimard, estimant que sa compétence dépassait largement celle des autres candidats. Elle ne relève aucunement de son mari dans cet emploi, par ailleurs.

Aucun reproche professionnel n'a été adressé à Mme Grimard dans les mois suivants. Mais quand la tempête a éclaté à l'Ordre et que l'Office des professions a menacé de la mettre en tutelle, certains ont décidé de se débarrasser de Mme Grimard pour éviter toute accusation de conflit d'intérêts.

C'est ainsi que le 22 février, elle

a reçu un appel de deux dirigeants de l'ordre qui lui apprenaient que, quoique non fautive, elle devait être « écartée ».

Dans sa requête en injonction déposée hier en Cour supérieure, Mme Grimard estime qu'aucune compensation financière ne peut réparer le tort de ce licenciement illégal. Elle dit que sa réputation demeurera entachée si elle ne réintègre pas son travail. Le public, sa clientèle et ses collègues pourraient croire à tort qu'elle a commis une faute lourde.

Sa requête sera débattue dès aujourd'hui au palais de justice de Montréal.

Info-Santé souffre de maux de croissance

CHARLES CÔTÉ

Les lignes Info-Santé, où l'on peut joindre une infirmière de CLSC jour et nuit, sont surchargées depuis la distribution d'un dépliant promotionnel.

« Il peut arriver qu'on attende 30 minutes, reconnaît Céline Jacob, qui coordonne le projet dans l'île de Montréal. Mais c'est exceptionnel. En juin dernier, le temps d'attente moyen était de 2,6 minutes, et deux ans avant c'était 9 minutes. »

Un dépliant a été distribué il y a deux semaines dans un million de foyers, avec un autocollant donnant le numéro de la ligne Info-Santé de chaque CLSC. Depuis, le service est mieux connu et plus utilisé.

Mme Jacob ignore la moyenne actuelle du temps d'attente, mais elle estime que le nombre d'appels a augmenté de 10 à 20 % depuis un mois. De plus, cette hausse coïncide avec la saison de la grippe. Mais elle croit le problème passager.

« Les CLSC sont en train de s'informatiser, explique Mme Jacob. Toute l'information sur les symptômes qui permet aux infirmières de poser un diagnostic sera bientôt accessible par ordinateur. Actuellement, il y a une douzaine de cartables différents, que les infirmières consultent à la main. »

Les 60 infirmières d'Info-Santé à Montréal ont répondu à 500 000 appels en 1996, une augmentation de 150 000 par rapport à 1995. Chaque appel dure en moyenne une douzaine de minutes. Le temps d'attente varie grandement d'un CLSC à l'autre, et selon l'heure de l'appel. « Les heures de pointe sont le matin à 10 h, l'après-midi vers 16 h et en soirée à 20 h », précise Mme Jacob.

À Laval comme en Montérégie, les régies régionales de la santé ont observé la même hausse du nombre d'appels. « Depuis qu'ils ont fait la publicité il y a une semaine ou deux, on est occupé toute la journée, selon Jean-Paul Gagné, infirmier au CLSC de Longueuil-Ouest. Le temps d'attente est de 10-20 minutes. »

Au cabinet du ministre de la Santé, Jean Rochon, on n'a pas voulu préciser si des fonds seraient débloqués pour répondre à la demande et engager du personnel.

« On va laisser les choses se tasser deux ou trois semaines, a expliqué Martin Caillé. On savait que la distribution de l'autocollant allait causer une hausse de nombre d'appels, mais vingt minutes au téléphone, c'est toujours moins long que deux heures en salle d'attente.

Tenancier de bar accusé

Le propriétaire du bar Les Deesses, boulevard Labelle, à Laval, sera accusé d'avoir embauché deux danseuses mineures, de 16 et de 17 ans. Elles travaillaient mercredi soir quand des policiers de Laval et de la Sûreté du Québec ont effectué une perquisition qui a conduit à la mise en accusation de trois individus et à la saisie de 15 grammes de

cocaïne. Deux autres danseuses ont aussi été trouvées en possession de stupéfiants. Hier, la Couronne a demandé que les requêtes en cautionnement de Gaëtan Dupont, 38 ans, Gaëtan Bourassa, 31 ans, et Denis Poitras, 34 ans, aient lieu aujourd'hui. Un total de 18 chefs d'accusation de possession et de trafic de drogue ont été portés contre eux.

La valeur n'attend pas le nombre des années.

Richie Rich
aux Grands Films
ce soir 19 h

Radio-Canada
Télévision

DE TOUT POUR FAIRE UN MONDE

L'OFFRE ANTIVOL

0,00\$

Aucuns frais
POUR LE MATÉRIEL
Aucuns frais
POUR L'INSTALLATION

COMPREND TOUTES
CÉS COMPOSANTES :

- 1 panneau de contrôle sécurité et domotique 6+3 zones
- 1 clavier avec piezo intégré
- 1 contact encastré pour porte ou fenêtre
- 1 détecteur de mouvement infrarouge haute-technologie
- 1 sirène 15 watts murale
- 1 transformateur AC
- 1 batterie 7 ampères
- 4 autocollants de prévention
- 1 service de télésurveillance (24h / 7 jours)

Basée sur un contrat de télésurveillance de 60 mois à seulement 24,95 \$ par mois. FRAIS D'ACTIVATION 89,95 \$. Marché résidentiel seulement. FRAIS SUPPLÉMENTAIRES POUR MARCHÉ COMMERCIAL.

GARANTIE PERFORMANCE
SÉCURIMAX

- 1 superviseur local de ligne téléphonique
- 1 anti-neutralisateur



INCENDIE

URGENCE

INTRUSION

SERVICE DE PRÉVENTION
MICROTEC

CHEF DE FILE EN SYSTÈMES DE SÉCURITÉ

1 800 459-0911

Offre valide pendant le Salon National de l'Habitation seulement!

Varennnes : mise en demeure pour faire taire le conseil sur l'excédent versé à des promoteurs

MARTHA GAGNON

Une mise en demeure a été envoyée à tous les membres du conseil municipal de Varennes pour tenter d'empêcher la divulgation du rapport de la firme d'avocats mandatée pour faire la lumière sur le versement d'un surplus de plus de 200 000 \$ à des promoteurs pour des travaux d'infrastructures.

Depuis, c'est la consigne du silence. Personne ne veut dire quel membre du conseil a fait parvenir la mise en demeure. La responsable des communications à la Ville, Suzie Loubier, a déclaré hier qu'elle n'avait aucune information à transmettre à ce sujet. À l'assemblée publique de lundi, les membres du conseil ont unanimement refusé de répondre aux questions du public sur le rapport Dunton Rainville.

Par ailleurs, dans une lettre en-

voyée récemment au ministre des Affaires municipales, le maire, Jean Robert, se plaint que le rapport est partial et injuste à l'endroit de certains membres du conseil. Selon lui, les avocats ne se sont pas contentés d'émettre une opinion juridique, mais « se sont livrés à une enquête parallèle qui les amènent à tirer des conclusions sur les agissements de membres du conseil. Ce rapport a été fait, de par sa nature, de provoquer tout un remue-ménage et déjà une mise en demeure a été signifiée aux personnes qui en ont eu copie afin d'éviter sa diffusion ».

La firme d'avocats avait le mandat de vérifier la légalité de l'entente conclue en janvier 93 avec un promoteur immobilier pour l'exécution de travaux d'infrastructures. Une entente qui soulève des critiques de la part de nombreux pro-

priétaires qui estiment avoir droit au surplus.

Minoritaire au sein du conseil, le maire se dit victime d'attaques partisanses et demande au ministre Rémy Trudel d'intervenir dans le dossier afin de démontrer que la Ville n'a commis aucune irrégularité en versant un montant excédentaire aux promoteurs qui assumaient le coût total des infrastructures.

« Je crois qu'il est dans l'intérêt des contribuables de vider cette question et, pour ce faire, d'obtenir une opinion dont l'impartialité ne puisse être mise en doute, explique le maire. Le rapport Dunton Rainville revêt des allures de politique partisane ce qui, à mes yeux en discrédite totalement le contenu juridique. J'entends m'opposer à l'engagement des fonds publics à des fins partisanses. »

Le maire étant en vacances à l'extérieur, il a été impossible d'obtenir d'autres précisions. Au bureau du ministre Trudel, l'attachée de presse n'était pas en mesure hier de faire des commentaires.

Le comité des propriétaires de Varennes secteur ouest, qui est à l'origine du litige, demande que le rapport soit rendu public. « C'est un manque de transparence, dit Claude Bourdon, président. S'il le faut, nous nous adresserons à la Commission d'accès à l'information. » Une centaine de propriétaires se plaignent de la façon dont la Ville a distribué le surplus de 237 000 \$.

M. Bourdon juge presque inutile la demande d'intervention du maire auprès du ministre des Affaires municipales. « Pourquoi le ministre intervient-il dans les affaires de Varennes, alors qu'il hésite à

le faire à Montréal où ça brasse plus fort ? »

Quant à la conseillère Nathalie Jodoin, qui ferait l'objet de commentaires dans le rapport Dunton Rainville pour avoir agi comme notaire auprès des constructeurs dans le dossier, elle a affirmé hier qu'elle n'avait rien à dire.

Est-ce elle qui a fait parvenir la mise en demeure pour empêcher la diffusion du rapport ? Elle répète qu'elle ne veut répondre à aucune question. Mme Jodoin a déjà soutenu ne jamais s'être placée en situation de conflit d'intérêts et avoir toujours respecté les conventions intervenues entre les acheteurs et les constructeurs. À la dernière assemblée, elle a dénoncé le « vent de critique et de salissage à l'égard des anciens conseillers et des fonctionnaires. »

La réforme du bingo critiquée

GEORGES LAMON

Le projet de réforme du bingo que propose le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, non seulement « ne règle rien, mais condamne les organismes à une baisse de revenus inévitable en refusant de moderniser le jeu ».

C'est ce qu'a dit hier, en conférence de presse, Chantal Gagnon, présidente du Regroupement des organismes bénéficiaires de bingo (ROBIN), qui regroupe près de 350 membres répartis dans 80 villes, en dénonçant ce projet de réforme qu'elle estime « inacceptable ».

« Cette réforme, croit-elle, ne fera qu'augmenter la bureaucratie et semer la zizanie entre les organismes communautaires, sans répondre aux criants problèmes de financement éprouvés par les organismes. Elle compliquera davantage l'organisation du bingo, limitera nos revenus, favorisera l'affrontement entre les organismes du milieu et accroîtra le pouvoir discrétionnaire de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. »

Il est évident, selon elle, que les organismes à but non lucratif seront « forcés de se quereller pour obtenir leurs séances de bingo » ou de se regrouper pour partager les profits d'une même séance. Elle s'est par ailleurs inscrite en faux au sujet de la déclaration du ministre Perreault, voulant que son projet repose sur une consultation des regroupements d'organismes à but non lucratif. « Nous n'avons jamais réussi à le rencontrer », a-t-elle dit.

Quant aux tables de concertation que le projet prévoit créer, ROBIN ne les voit que comme une « bureaucratie et l'entrée officielle de la politiciaille dans l'activité du bingo ». L'organisme craint qu'elles ne deviennent des « tables de division », qui ne feront que favoriser les confrontations entre organismes.



PHOTO ANDRÉ FORGET, La Presse

Incendie rue Notre-Dame

Un édifice de trois étages s'est effondré hier, après avoir été la proie des flammes. L'incendie a débuté dans un magasin de chaussures Yellow, au premier étage du 3673, rue Notre-Dame Ouest, à Montréal. Lorsque les pompiers sont arrivés, vers 7 h 40, les logements du deuxième flambaient déjà. Le feu menaçant de se propager, les deux immeubles voisins ont été évacués. Seul un pompier a effectué un petit détour par l'hôpital avant de retourner au travail. Ses 130 collègues ont maîtrisé les flammes vers 13 h 30, et à 18 h, plusieurs s'activaient encore à barricader les ruines.

Des activités en commun pour HEC, Polytechnique, l'Université de Montréal

MICHÈLE OUMET

À cause des compressions budgétaires, l'Université de Montréal et ses deux écoles affiliées, Polytechnique et HEC (Hautes études commerciales), ont décidé de mettre en commun non seulement certains services administratifs, mais aussi quelques programmes.

Le but de l'opération est simple : réaliser des économies d'échelle. Les universités n'ont plus le choix : en trois ans, de 1995 à 1998, leur budget diminuera de 25 %.

Les discussions devraient débuter très bientôt. L'Université de Montréal rencontrera Polytechnique la semaine prochaine, le 13 mars, et les HEC, le 17.

« On a besoin de plus de collaboration », a affirmé le directeur de l'École polytechnique, André Bazergui.

Certains services comme l'entretien des chemins, les stationnements, la reprographie et l'imprimerie pourraient être mis en commun, a expliqué le vice-recteur à l'administration de l'Université de Montréal, Patrick Molinari.

« On pourrait aussi créer un consortium pour gérer les approvisionnements, a-t-il poursuivi. Nous achetons pour plusieurs dizaines de millions de biens par année, comme du papier, de l'équipement ou du matériel. Il pourrait y avoir un seul centre d'approvisionnement et non plus trois. »

Le réseau de télécommunications (Internet et le câblage) pourrait aussi faire l'objet d'une entente.

Mais, prévient M. Molinari, il faut d'abord procéder à des analyses parce que chaque institution (sauf les HEC) a du personnel

syndiqué. « Il y a une question de faisabilité là-dedans, a-t-il dit. Nous avons conclu des conventions collectives avec nos employés et il faut les respecter. »

Quelques programmes pourraient aussi être communs. « Avec les compressions budgétaires, nous devons revoir à la baisse l'offre des cours, a précisé M. Molinari. On souhaite donc mettre en commun certains programmes. D'ailleurs, nous discutons aussi avec l'UQAM. »

« Nous pourrions faire appel à des professeurs de l'Université de Montréal pour donner certains cours plutôt que d'en embaucher de nouveaux », a ajouté de son côté M. Bazergui.

Les HEC, l'École polytechnique et l'Université de Montréal sont trois établissements indépendants qui logent sur le même campus. Chacun a ses propres finances, son budget et son appareil de gestion. Par contre, HEC et Polytechnique, en tant qu'écoles affiliées, doivent faire approuver leur programme d'études par les instances de l'Université.

Ce modèle convient à tout le monde et il n'est pas question de fusion ni d'intégration, a tenu à préciser le directeur des HEC, Jean-Marie Toulouse, en mettant clairement les points sur les i avec un brin d'agressivité.

« Il y a déjà beaucoup de partage entre les HEC et l'Université », a-t-il dit.

À l'École des HEC, personne n'est syndiqué : ni les professeurs, ni les chargés de cours, ni le personnel de soutien.

Optez pour des Obligations REER du Canada C'est dans votre intérêt

La date d'échéance pour les contributions de 1996 aux REER a beau être passée, vous avez quand même jusqu'au 1^{er} avril 1997 pour bénéficier d'un placement garanti à sa pleine valeur par le gouvernement du Canada. Vous pouvez en effet transférer vos fonds REER dans les Obligations REER du Canada.

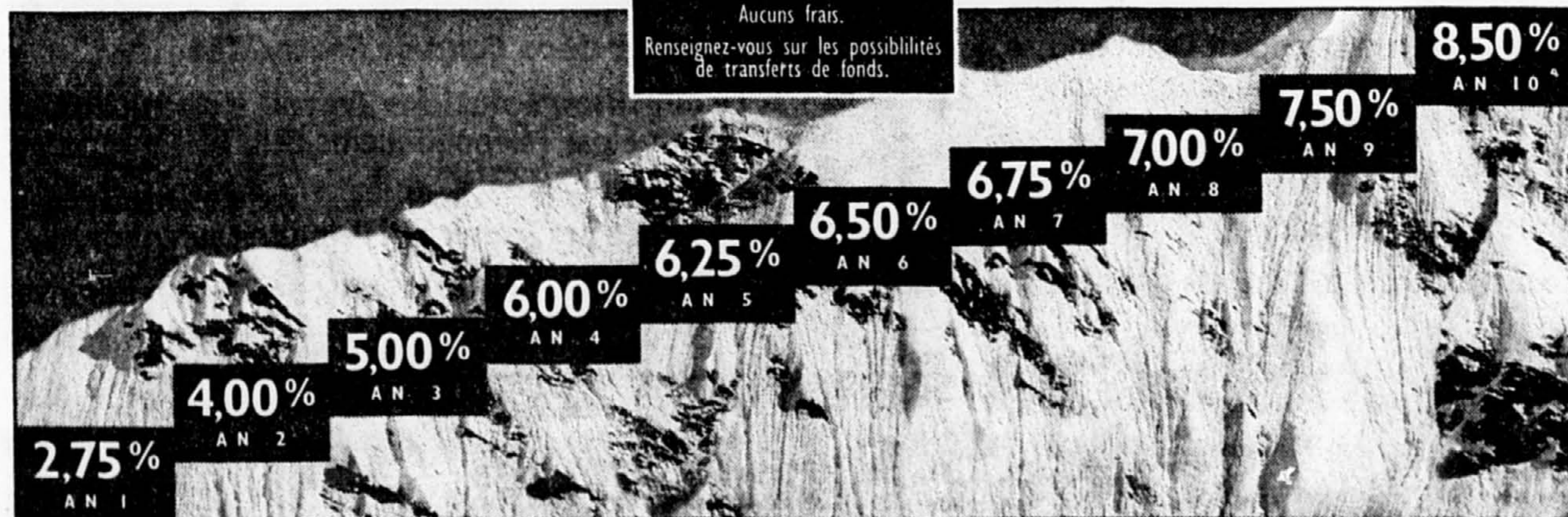
Que vous offrent-elles? Toute la sécurité souhaitée lorsqu'il s'agit d'un investissement pour votre avenir, comportant des taux d'intérêt garantis pour les dix prochaines années, et la possibilité de retirer ou de transférer

vos fonds une fois l'an, sans pénalités – un gage de flexibilité. Le taux d'intérêt annuel composé est de 6,01%, si les Obligations sont détenues jusqu'à échéance.

Faites ce qu'il y a de plus sûr avec vos économies; transférez-les dans les Obligations REER du Canada dès aujourd'hui et vous aurez l'esprit tranquille.

Vous trouverez les Obligations REER du Canada dans toutes les banques ou autres institutions financières, mais jusqu'au 1^{er} avril seulement. Alors... faites vite!

6,01%
Garanti
Taux annuel composé, si détenues pendant dix ans.
Encaissables une fois l'an.
Aucuns frais.
Renseignez-vous sur les possibilités de transferts de fonds.



1 800 575-5151
www.cis-pec.gc.ca

OBLIGATIONS REER
DU CANADA

Canada

Attends de voir le Salon

**DERNIER
WEEK-END!**



Le plus important salon
de l'habitation au pays!

18^e

SALON NATIONAL DE L'HABITATION SALON DE L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

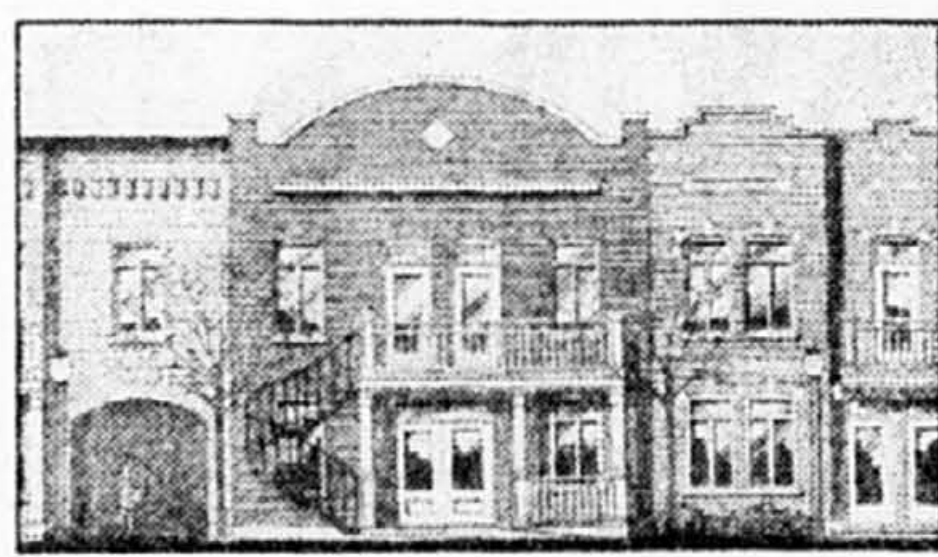
TOUTES LES NOUVEAUTÉS POUR VOTRE MAISON, SON INTÉRIEUR, SON EXTÉRIEUR:

- cuisines et salles de bains • ameublement, décoration, design
- portes et fenêtres • énergie, chauffage et climatisation
- construction domiciliaire, rénovation et matériaux
- horticulture, jardins, piscines, patios, terrassement et aménagement extérieur

À DÉCOUVRIR:



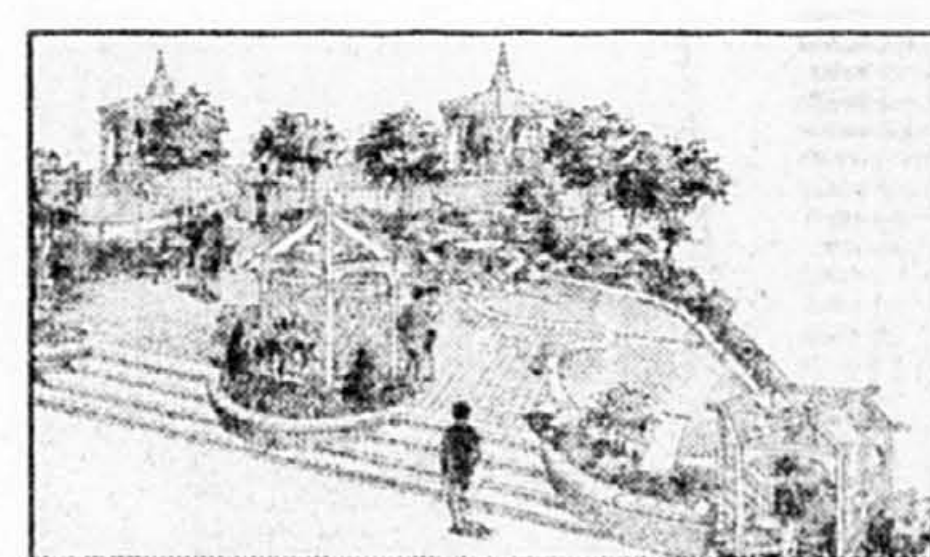
Le duplex réinventé, présenté par la Ville de Montréal, Gaz Métropolitain, la Société d'habitation du Québec et Protectron.



La maison Nouveau confort modèle romantique, présentée par Hydro-Québec. Cette maison est offerte en tirage au profit de la Fondation Promexpo pour les démunis.



La maison d'aujourd'hui présentée par Dettson, complice de votre confort, et réalisée par les Résidences Pro-Fab, la meilleure solution en construction.



«Heureux comme des poissons dans l'eau» dans **le jardin Aquaticus** présenté par Trévi.

- **Les décors vedettes** créés pour Vincent Damphousse, Francis Reddy, Claude Poirier, Anne Létourneau et les couche-tôt Marie-Pier Morand et Maxime Desbiens-Tremblay.
- **L'Avenue Décors et Styles**
- **Le Carrefour Rénovation-Recyclage**
- **Le Cinéma maison** pour tous les budgets présenté par Audio

- **L'atelier déco Coup de Pouce/IKEA**
- **Le «Pavillon Solutions Travail à domicile Bell»** présenté par Téléboutiquemc Bell.
- La vie de château dans une **suite des maîtres** présentée par Formica et Peinture Laurentide.
- Pour la 2^e année, **Interintec**, le Pavillon des inventeurs de Montréal.

**Du 28 février au 9 mars,
Stade olympique, Montréal**

Présenté par
UNIBROUE

HEURES D'OUVERTURE
Vendredi, samedi: 10h à 23h
Dimanche: 10h à 20h
Lundi au Jeudi: 10h à 22h



PRIX D'ENTRÉE (taxes incluses)
Adultes: 9,00\$
Étudiants et aînés: 7,00\$
Enfants de 6 à 12 ans: 3,50\$

Un événement



En collaboration avec

La Presse

TVA

CKOI
96.9 FM

En association avec



La billetterie fermera une heure et demie avant la clôture du salon.

SEARS

VENTE

DE

2

JOURS



CETTE FIN DE SEMAINE, GAGNEZ LE DOUBLE DES POINTS DU CLUB SEARS ET PROFITEZ DE SUPER RABAIS EN MAGASIN en utilisant la carte Sears

Rabais additionnel

40%

sur les prix déjà réduits

TOUTES LES CHAUSSURES DÉJÀ EN LIQUIDATION ET TOUS LES VÊTEMENTS POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS DÉJÀ EN LIQUIDATION

Offre en vigueur samedi le 8 mars de 8 h 30 jusqu'à la fermeture dimanche le 9 mars 1997, dans la limite des stocks disponibles. La sélection varie selon le magasin.

SEARS Attendez-vous à plus

Politique

La région métropolitaine serait regroupée

Québec envisagerait d'unifier les cinq régions administratives qui composent le territoire

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Pour faciliter le travail de la future commission de développement de la métropole, Québec envisage d'unifier le territoire métropolitain, actuellement morcelé en cinq régions administratives.

Selon les informations obtenues par *La Presse* de source sûre, le Conseil des ministres serait bientôt saisi d'un tel projet, émanant du ministère de la Métropole, où on espère que cette nouvelle subdivision puisse entrer en vigueur en même temps que la future Commission, soit dès septembre prochain.

En vertu de ce projet, le territoire métropolitain formerait désormais une seule région administrative, subdivisée en trois sous-régions : le centre, le nord et le sud. « La métropole est une région naturelle.

La division actuelle a un caractère un peu artificiel : la Montérégie, ce n'est pas une région naturelle », lance une source au fait du dossier.

Cette doléance a été formulée par la très grande majorité des groupes entendus lors de la consultation, qui s'est déroulée cette semaine, sur la future Commission de développement de la métropole. À peu près tous les intéressés témoignent éloquentement de la difficulté de créer un esprit métropolitain au sein d'une région morcelée en cinq parties.

Sans se prononcer ouvertement,

le ministre Serge Ménard est visiblement favorable à cette revendication des organismes et des élus de la métropole, qui risque cependant de beaucoup moins plaire à son collègue responsable des régions, Guy Chevrette, également ministre titulaire de la région de Lanaudière.

Il n'est d'ailleurs fait aucune mention d'un tel redécoupage des régions administratives entourant Montréal dans le livre blanc sur les régions que M. Chevrette doit rendre public le mois prochain. On n'y prévoit « aucune réforme majeure dans la délimitation des régions administratives à court terme ».

Mais dans l'entourage de M. Chevrette, on admet qu'une sérieuse réflexion est en cours, à l'instigation du ministère de la Métropole, sur la question des régions administratives entourant Montréal. À moyen terme, la carte des

régions administratives sera d'ailleurs revue pour y arrimer les plans élaborés par les différents ministères, sur la question des Commissions scolaires et du redécoupage des MRC, par exemple.

Encore hier, les représentants de la chambre de commerce du Montréal métropolitain ont une fois de plus mis en relief la nécessité d'unifier le territoire de la métropole. « Cette situation inusitée (la division en cinq régions) renforce l'impression que Montréal n'est pas une région, mais plutôt une juxtaposition de petits fiefs qui doivent constamment arracher au voisin des parcelles de développement économique », écrit la chambre dans le mémoire présenté à la consultation.

« Il n'existe pas de meilleur moyen de tuer dans l'oeuf toute tentative d'organisation régionale. Aussi longtemps que Québec n'au-

pas harmonisé sa propre organisation dans la région, il est illusoire de croire qu'une véritable appartenance à la métropole puisse voir le jour », poursuit-on.

Pour la présidente, Paule Doré, il ne fait aucun doute que si Québec ne passe pas à l'action pour unifier le territoire, « la Commission de développement de la métropole, quelle que soit la forme qu'elle puisse prendre, sera toujours lourdement handicapée ».

L'Office de tourisme du Montréal métropolitain est immédiatement venu faire écho à ces préoccupations au plan du tourisme. Pour Pierre Bellerose, le président de l'organisme, Montréal est une des seules villes dont l'office de tourisme ne couvre pas l'ensemble du territoire métropolitain. « Et ça pose certains problèmes dans le concret », conclut-il.

Bell défend la sécurité d'une carte d'identité « intelligente »

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne, QUÉBEC

Une carte d'identité « intelligente », c'est-à-dire emmagasinant toutes sortes de données sur son détenteur, est très sécuritaire et fiable. La difficulté, c'est de développer la confiance du public à son endroit.

Tel est le point de vue défendu hier par Bell Canada devant la commission parlementaire de la Culture, qui étudie l'implantation d'une carte d'identité universelle au Québec.

« La crédibilité d'une carte « intelligente » est une question de perception. Son acceptation repose avant tout sur l'expérimentation du produit par la population. Quand les citoyens auront constaté sa fiabilité, ils seront enclins à l'adopter et à lui faire confiance », a déclaré Stéphane Vaillancourt, vice-président des infomates à Bell Canada.

Selon M. Vaillancourt, quand le public aura été rassuré sur l'impact d'une telle carte sur la vie privée, cette carte pourra devenir de plus en plus fonctionnelle, avec toutes les économies que cela comporte.

« Il est normal que les consommateurs n'adoptent pas d'emblée les nouveaux produits que la technologie leur offre », a expliqué le représentant de Bell Canada.

Il a cité l'exemple du réseau Internet. Seulement 24 pour cent des utilisateurs s'en servent pour des transactions commerciales, « même s'il y a moins de risques de fraude lors de transactions par Internet qu'en payant avec une carte de crédit au restaurant ».

Bref, pour M. Vaillancourt, les nouvelles technologies « permettent d'assurer un niveau élevé de sécurité et les dangers du « Big Brother » ou d'utilisation non autorisée des informations résident davantage dans les décisions humaines que dans des failles technologiques ».

Carte nécessaire

Pour sa part, l'Association des directeurs de crédit du Québec et la compagnie Equifax, qui se spécialise elle aussi dans les renseignements sur le crédit des consommateurs, jugent qu'une carte d'identité est nécessaire pour bien s'assurer de l'identité des personnes à qui des services sont rendus.

« Nous croyons qu'il y a un besoin pour identifier les gens qui font des affaires. Les autorités gouvernementales pourraient instaurer une carte d'identité applicable exclusivement aux relations des citoyens avec le secteur privé, contenant nom, prénom, adresse, date de naissance, photo et signature du titulaire », mentionne le mémoire présenté conjointement par les directeurs de crédit et Equifax.

Me Raymond Doray, avocat d'Equifax, croit même que la protection de la vie privée est plus forte au sein des entreprises privées que dans le secteur public. Il cite à cet égard la loi votée en 1993 par l'Assemblée nationale, qui stipule qu'aucun renseignement touchant une personne ne peut être diffusé par une entreprise privée sans le consentement de la personne concernée.

Pour sa part, témoignant à titre personnel, un ancien sous-ministre, Gaston Beauséjour, a plaidé lui aussi pour la mise en service d'une carte d'identité au Québec.

« Il est dans mon intérêt aussi bien que dans celui du gouvernement qu'un instrument sûr d'identification personnelle soit mis à disposition », a dit M. Beauséjour.



PHOTO REUTERS

Un oeil au-delà des nuages

Le premier ministre Jean Chrétien a visité, hier, un groupe d'élèves d'une école primaire de Surrey, en Colombie-Britannique, en compagnie de l'astronote Robert Thirsk.

La réforme Harel alourdit le fardeau fiscal des familles à revenu moyen

MICHEL HÉBERT
de la Presse Canadienne, QUÉBEC

Les familles à revenu moyen et élevé ayant des enfants à charge paieront un impôt additionnel de 111 millions avec lequel Québec financera l'aide financière supplémentaire destinée aux familles pauvres, soutient le Conseil de la famille.

Si la réforme de la sécurité du revenu favorisera les familles à faible revenu, « seules les familles à revenu moyen et élevé contribueront à aider les familles plus pauvres à recevoir davantage pour leurs enfants ».

« Selon ce que l'on sait avec la prestation unifiée, les allocations plus élevées versées aux familles pauvres seront financées exclusivement par l'abolition des formes d'aide économique pour enfants que l'on connaît actuellement », signale cet organisme paragonnemental dans son mémoire présenté en commission parlementaire à Québec, hier.

« Le gouvernement récupérera 111 millions au chapitre de la réduction d'impôt » dont bénéficieront les familles moyennes et fortunées, affirme le Conseil qui prétend que l'iniquité fiscale perdurera tant que la lutte contre la pauvreté ne sera pas supportée par les couples sans enfant et les célibataires à revenu moyen et élevé.

Les diverses allocations versées

Allocation familiale unifiée				
Comparaison de l'aide financière versée annuellement au bénéfice des enfants, en regard de la situation actuelle avec l'allocation unifiée, selon certains types de famille.				
Familles gagnantes				
Type de famille	Revenu annuel de travail	Allocation actuelle	Allocation unifiée	Variation
Monoparentale 1 enfant de 7 ans	11 000 \$	190 \$	425 \$	235 \$
Monoparentale 1 enfant de 6 mois	11 000 \$	260 \$	443 \$	183 \$
Biparentale 2 enfants de 7 et 10 ans	0*	405 \$	417 \$	12 \$
Familles perdantes				
Monoparentale 1 enfant de 6 mois	0*	403 \$	343 \$	-60 \$
Biparentale - 2 enfants de 6 mois et 4 ans	0*	511 \$	452 \$	-59 \$

* Bénéficiaires de la sécurité du revenu

Fabienne Sallin -- (PC)

mensuellement aux familles avec enfants seront remplacées à compter du 1^{er} juillet prochain par un régime d'allocation unifié. Une réforme qui, étonnamment, appauvrira certaines familles à l'aide sociale.

Selon les simulations faites à partir des données fournies par le ministère de la Sécurité du revenu et le Secrétariat à la famille, l'écart entre l'allocation unifiée et le régime actuel rétrécit à mesure que le revenu des familles augmente.

Chrétien aurait appelé Chirac au sujet du timbre du général

Presse Canadienne
PARIS

L'affaire du timbre rappelant la visite au Québec du général de Gaulle fait l'objet de discussions au plus haut niveau entre la France et le Canada. Ce projet, qui déclenche les passions au Canada anglais, a en effet été évoqué lundi lors d'un entretien téléphonique entre le premier ministre Jean Chrétien et le président français Jacques Chirac, a appris la Presse Canadienne.

Hier soir, un porte-parole de l'Élysée a confirmé la tenue de cet entretien mais a refusé de préciser les sujets (la guerre au Zaïre, la situation dans les Balkans ?) abordés par les deux hommes. Il semble acquis toutefois, selon des sources concordantes, que le soudain intérêt des Canadiens pour la philatélie française, a été soulevé par M. Chrétien, le premier minis-



Jacques Chirac

tre ayant apparemment profité de l'occasion pour exprimer sa préoccupation devant l'intention de la France de souligner le 30^e anniversaire du « Vive le Québec libre ».

L'entretien aurait été directement organisé par le chef de cabinet de M. Chrétien, Jean Pelletier, en dehors des voies diplomatiques habituelles. Apparemment, le Quai d'Orsay (le ministère des Affaires étrangères françaises) et l'ambassade du Canada, qui jurait tout ignorer de cet échange téléphonique, n'avaient pas été mis dans le coup.

Officiellement, le Canada se contente pour l'instant, à travers l'ambassadeur Jacques Roy, de « demander des informations » à la France à propos du rappel postal qu'elle envisage de faire du controversé passage du général en terre québécoise. Officieusement, Ottawa exercerait des pressions passablement fortes sur les autorités françaises pour tenter de faire abandonner le projet. La tempête soulevée par cette affaire chez les anglophones aurait d'ailleurs fini par provoquer certaines « hésitations » du côté du ministère des Postes, admet un personnalité française.

L'instigateur du projet, Pierre-Louis Mallerne, reçu en début de semaine au cabinet du ministre François Filion, reste pourtant fermement convaincu que Paris ne cédera pas. « On ne peut pas penser autre chose, lance cet ancien émissaire du général de Gaulle à Montréal. Je ne peux pas imaginer la

France faisant marche arrière sur une question qui relève de sa seule souveraineté seulement parce qu'un quarteron d'anglophones rancés a tenu une conférence de presse quelque part dans le monde à propos d'une chose qui ne mérite pas un tel drame. »

À défaut d'obtenir que le timbre ne soit jamais émis, Ottawa pourrait tenter de négocier son contenu : pas de balcon, pas de banderoles, pas d'allusions au « Vive le Québec libre ». Mais de cela, il n'a jamais été question. « Nous sommes fidèles à la mémoire du général, répète M. Mallerne. Nous ne sommes pas des provocateurs. »

L'affaire du timbre, en dépit des étonnantes proportions qu'elle a prises au Canada, est passée complètement inaperçue dans la presse française.

La Cour suprême refuse d'entendre la cause des surplus de la SAAQ

JULES RICHER
de la Presse Canadienne, OTTAWA

La croisade de M. Carol Villeneuve contre la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) a pris fin, hier, devant le plus haut tribunal du pays. La Cour suprême a, en effet, refusé d'entendre son appel portant sur l'utilisation des surplus de la SAAQ par le gouvernement québécois.

M. Villeneuve, un médecin de la région de Québec, réclamait que l'on retourne 2,2 milliards dans les poches des automobilistes, une somme qui équivalait aux ponctions effectuées de 1989 à 1993 par le gouvernement libéral dans les coffres de la SAAQ.

Fidèle à sa pratique, la Cour suprême n'a pas donné les motifs de sa décision.

M. Villeneuve arguait que les lois adoptées par l'Assemblée nationale autorisant ces transferts de fonds devaient être déclarées illégales et inconstitutionnelles. Selon lui, les surplus de la SAAQ reviennent aux automobilistes pas au trésor public.

En juin 1994, M. Villeneuve avait gagné la première manche de sa bataille quand la Cour supérieure lui avait donné raison. Saisie du dossier par le gouvernement libéral, la Cour d'appel avait cassé, deux ans plus tard, le jugement de première instance.

À l'automne de 1994, un fois au pouvoir, les péquistes, qui, pourtant, s'étaient vivement opposés aux ponctions pendant qu'ils étaient dans l'opposition, avaient refusé de retirer la demande déposée devant la Cour d'appel.

« C'est une décision qui coupe les ailes », a expliqué M. Villeneuve, joint hier à Québec, en commentant le refus de la Cour suprême d'entendre sa cause.

Il a indiqué que, pour lui, tous les recours sont épuisés et qu'il considère le dossier comme étant clos. Parallèlement à sa démarche individuelle, le médecin avait tenté d'exercer un recours collectif contre la SAAQ. Cette possibilité disparaît également puisque l'acceptation de sa demande était conditionnelle à la décision de la Cour suprême.

« J'ai été surpris, a-t-il poursuivi. Ce n'est pas décevant comme tel, mais c'est apeurant parce que cela consacre un pouvoir accru pour le Québec et les autres provinces aussi. Je pensais que le citoyen ne pouvait pas se faire plumer comme cela. Il me semblait que cela nécessitait un certain débat, et il n'y en aura pas. »

Communication-Québec favorisera la création d'entreprises et d'emplois

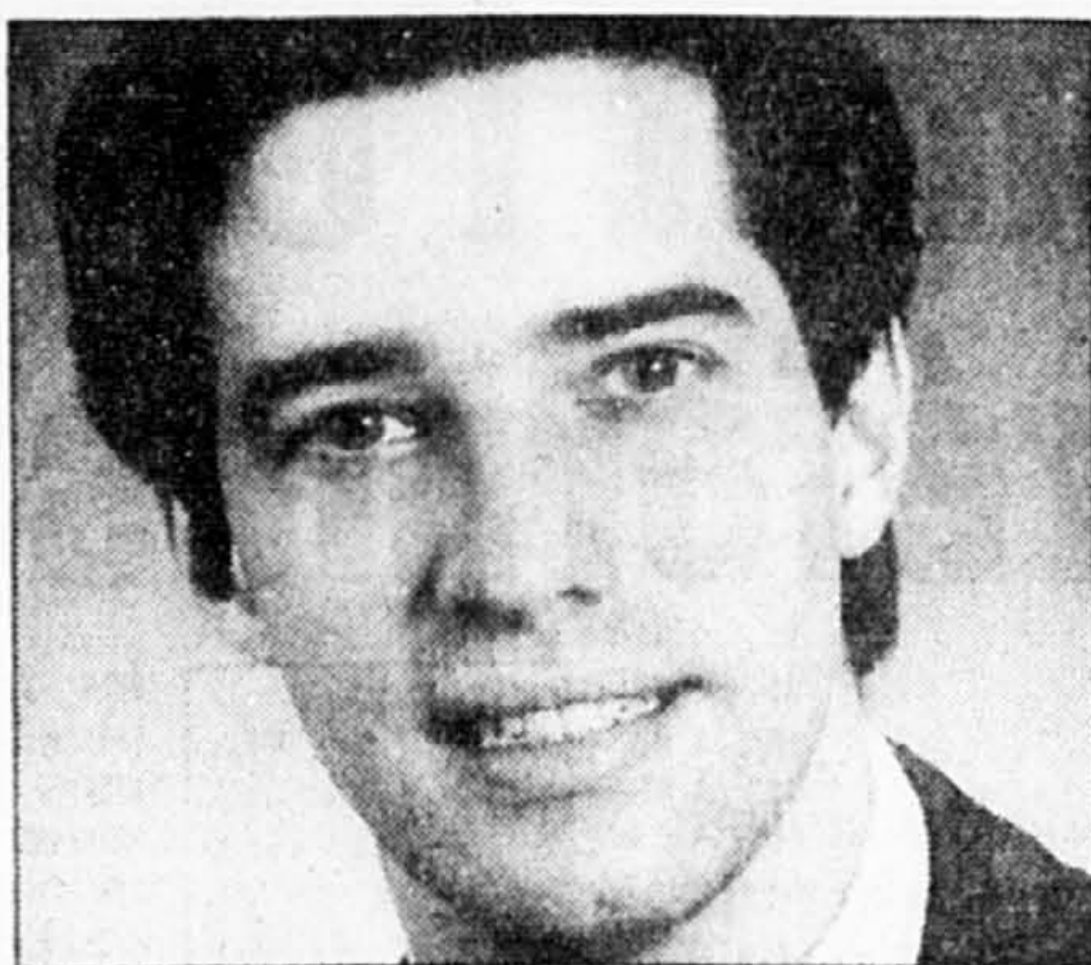
PIERRE APRIL
de la Presse Canadienne, QUÉBEC

Le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, André Boisclair, a confié à Communication-Québec, le mandat de favoriser la création d'entreprises et d'emplois au Québec.

Cette décision vise essentiellement à permettre aux futurs entrepreneurs d'obtenir toutes les informations nécessaires, à partir d'un guichet unique, pour établir leurs plan d'affaires et reconnaître les principaux intervenants dont ils auront besoin pour réaliser leurs ambitions.

Le service sera différent de ce que Communication-Québec a pu réaliser aux cours des 25 dernières années, en ce sens que des spécialistes seront maintenant libres le temps qu'il faudra dans les 25 bureaux régionaux, pour discuter au téléphone avec des requérants et diriger les futurs entrepreneurs dans leur recherche d'information et de référence.

« Nous offrons maintenant un service de première ligne, a expliqué M. Boisclair, qui n'est pas juste un coup de téléphone pour une simple transmission d'information. C'est une véritable consultation de 20 à 40 minutes. »



Le ministre André Boisclair

Par la suite, lorsque la personne aura établi son plan d'affaires, amassé toutes les informations pertinentes, elle pourra franchir une autre étape et s'adresser au ministère de l'Industrie et du Commerce mieux préparée pour faire avancer son dossier. « Notre mission es-

entielle, a ajouté le ministre, est de nous rapprocher des citoyens et de faire en sorte qu'ils aient facilement accès à des renseignements et des réponses aux questions qu'ils se posent. »

L'an dernier, Communication-Québec a reçu pas moins de 135 000 demandes de renseignements sur le démarrage d'entreprises.

Les objectifs du nouveau service donnera de l'amplitude aux services déjà offerts par Communication-Québec en plus de faciliter la création d'entreprises et de favoriser la réussite en fournissant aux requérants tout le bagage de connaissances nécessaires dès la première étape de la mise en oeuvre des projets.

« En plus de faciliter le démarrage, a précisé M. Boisclair, nous voulons donner plus de chance de réussite aux nouveaux entrepreneurs. »

Les services permettra d'avoir accès à pas moins de 4000 dossiers et documents utiles en plus de toute l'information que pourra y ajouter les conseils régionaux. « Chacune des régions, a indiqué le ministre, viendra bonifier la banque de données et mettre à profit l'expérience des organismes spécialisés et des intervenants du milieu. »

L'enquête sur la SQ reprendra mercredi

ANDRÉ CÉILOTT

Au lendemain du jugement confirmant le droit de M^{me} Louise Viau de siéger à la commission d'enquête sur la Sûreté du Québec, le juge Lawrence Poitras a tenu une séance éclair hier pour annoncer que les travaux reprendraient mercredi.

De son côté, le président du syndicat des policiers de la SQ, Tony Cannavino, entend scruter à la loupe la décision de la juge Danielle Grenier, de la Cour supérieure, avant de décider s'il interjettera appel.

M. Cannavino dit avoir abordé brièvement le sujet avec son comité de direction hier, mais aucune décision n'a été prise puisque le conseiller juridique de l'APPQ, Robert Castiglio, n'a pas été consulté.

« Je n'ai pas fini d'analyser la décision. Comme l'enjeu est grand pour les membres, on va éproucher le dossier demain (aujourd'hui) avec notre avocat et examiner s'il y a lieu, juridiquement, d'en appeler », a déclaré M. Cannavino, sans plus de commentaires.

Conscient de l'impact de cette décision sur les travaux de la commission, M^{re} Castiglio a assuré le juge Poitras et ses deux adjoints qu'il fera connaître sa décision très rapidement, même si la loi lui donne 30 jours pour se prononcer.

À l'issue d'un va-et-vient entre la Cour supérieure et la commission, la juge Danielle Grenier a finalement rejeté la requête des policiers syndiqués qui doutaient de l'impartialité de la commissaire Louise Viau, étant donné qu'elle a déjà touché des dossiers de la Sûreté du Québec.

Tout en qualifiant de pointilleuse la position des policiers, la juge Grenier est plutôt d'avis que l'expérience de M^{re} Viau à la SQ, loin de la disqualifier, constitue un avantage pour la commission. De prime abord, la seule satisfaction du syndicat est que la juge ait reconnu que la commission n'avait pas la compétence pour se prononcer sur la demande de récusation des policiers. Selon elle, le juge Poitras aurait plutôt dû déferer la cause en Cour supérieure par l'intermédiaire d'une requête en jugement déclaratoire.

À moins d'avis contraire, la commission siégera mercredi prochain pour disposer de la trentaine de demandes de personnes et d'organismes qui voudraient intervenir au cours des audiences publiques qui commenceront le 2 avril.

Les universités veulent s'unir pour commercialiser leurs découvertes

MATHIEU PERREAU
collaboration spéciale

Au moins trois universités montréalaises veulent unir leurs forces pour favoriser la commercialisation des découvertes de leurs chercheurs.

Le bureau commun du transfert technologique, que cherchent à mettre sur pied l'Université de Montréal, McGill et l'Université du Québec à Montréal, aurait un budget de un million et un effectif d'une douzaine de personnes. Les négociations sur le financement s'allongent, alors que divers partenaires institutionnels sont pressentis.

« Nous explorons une mise en commun d'une partie des activités de commercialisation des différents bureaux de la recherche », explique Maurice Saint-Jacques, vice-recteur à la recherche de l'UdM. « Quand un chercheur découvre quelque chose, il en ignore le potentiel commercial. Ça prend de l'expertise pour savoir la valeur d'une avancée technologique. Une seule université ne peut se payer

un spécialiste de chaque secteur commercial, mais les universités montréalaises, ensemble, le peuvent. »

L'UdM et McGill sont les principaux promoteurs du bureau commun. À l'UQAM, l'adjoint à la rectrice chargé de la recherche, Pierre Parent, parle de « discussions embryonnaires », et indique que le responsable du dossier se trouve à l'UdM.

« Nous voulons encourager l'établissement de ponts entre nos professeurs et le secteur privé, pour augmenter le transfert technologique et faciliter le démarrage des entreprises », soutient Bernard Robaire, vice-recteur à la recherche à McGill, qui a bon espoir de voir le projet se concrétiser cette année.

Le concept de communauté universitaire serait ainsi transposé à la recherche orientée. « Des chercheurs de différentes universités pourront jumeler leurs découvertes pour augmenter leur potentiel commercial, dit M. Robaire. Les chercheurs, très souvent, ne sont pas des hommes d'affaires. On a vu des cas où ils ont perdu face à des hommes d'affaires ru-

ses. Il faut des gens pour les seconder, leur expliquer les règles du jeu. »

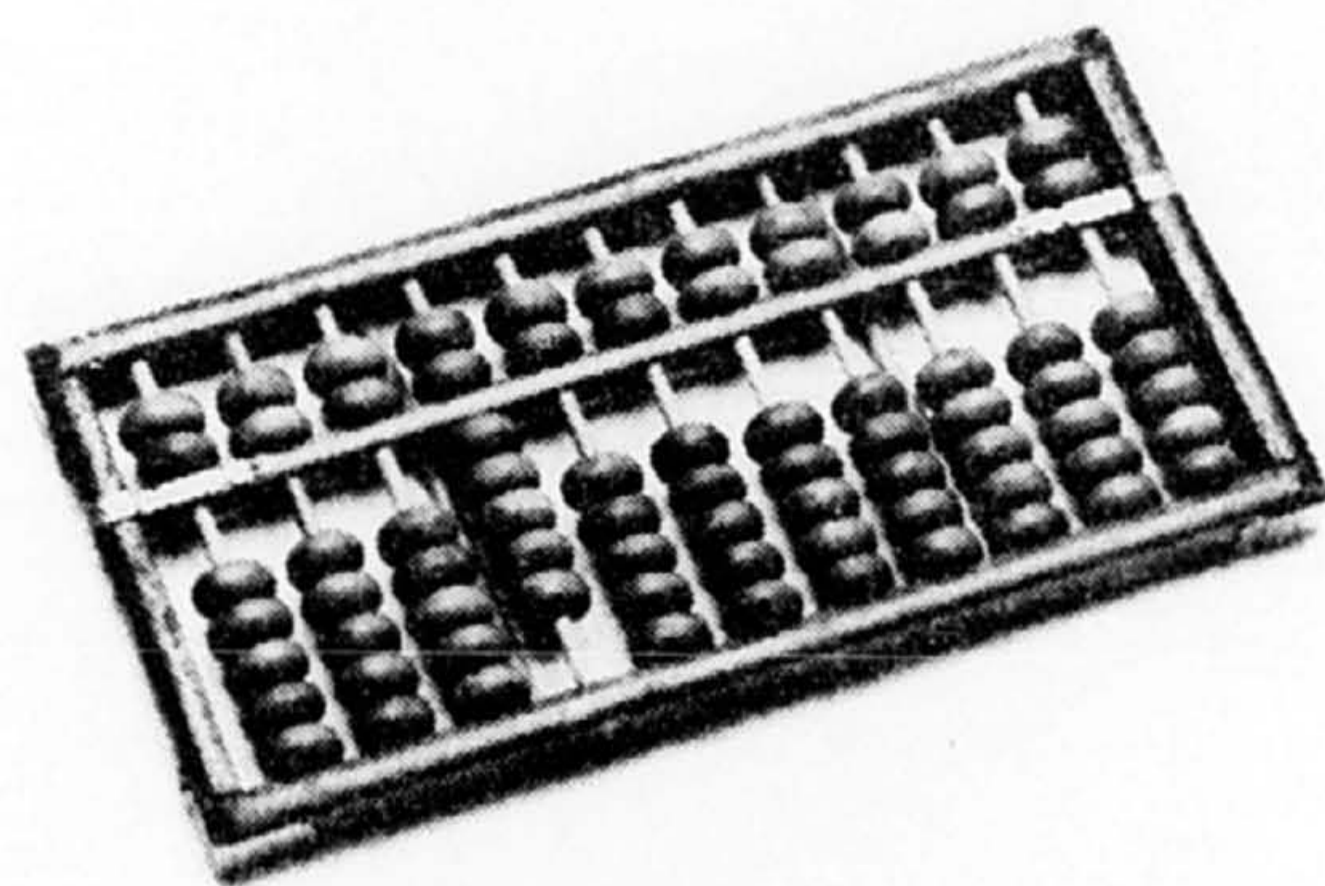
Depuis le milieu des années 1980, chaque université consacre annuellement quelques centaines de milliers de dollars à un Bureau de liaison entreprise-université (BLEU), dont l'effectif est en général constitué de quatre ou cinq employés à plein ou à mi-temps. Des consultants sont engagés à la pièce, pour des dossiers concernant l'environnement, par exemple. « En général, nous cherchons à faire assumer les coûts de brevets aux entreprises privées, au moins à 50% », remarque Francine Gariépy, du BLEU de l'Université de Montréal, où une dizaine de dossiers sont présentement ouverts.

L'apparition d'un bureau commun de transfert technologique ne signera toutefois pas la mise à mort des BLEU, dont le mandat est plus large, incluant la recherche orientée.

L'objectif des professeurs est avant tout de former les étudiants, relève M. Saint-Jacques. « Si on peut appliquer leurs recherches sans nuire aux activités scolaires, c'est tant mieux. »

LES MAPPEMONDES LA PRESSE • AIR CANADA

Voyez comme le monde a changé



Avant



Maintenant

Demain, la 4^e mappemonde de collection

La Presse • Air Canada

Le monde et son économie



Il y a quelques années à peine, une calculatrice était mécanique, un dollar canadien valait un dollar américain et «Made in Japan» était synonyme d'une piètre qualité. Mais, tout ça a changé. Demain, grâce à la nouvelle mappemonde couleur *Le monde et son économie*, voyez vous-mêmes comme le monde a changé.

Le monde et son économie est la 4^e carte d'une collection

de six. Puisque les quantités de cartes sont limitées,

abonnez-vous à La Presse en composant le 285-6911.

Vous pouvez également demander à votre marchand de journaux de réserver votre exemplaire de samedi.

Aussi, participez au concours *La Presse et Air Canada*

vous offrent le monde et vous pourriez vous envoler vers une destination Air Canada de choix!

La Presse

AIR CANADA



MAPPEMONDE GRATUITE
EN EXCLUSIVITÉ
DANS LA PRESSE
DEMAIN!

Monde

L'EXPRESS
INTERNATIONAL



CISJORDANIE

Retrait israélien

■ Le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et les principaux ministres de son gouvernement se sont réunis hier pour déterminer l'ampleur de la première phase du retrait de l'armée israélienne des zones rurales de Cisjordanie, qui doit être terminée aujourd'hui. Selon la radio israélienne, Benjamin Netanyahu devrait proposer au gouvernement que ce premier retrait concerne 6 à 10 % du territoire de Cisjordanie, et comprenne des zones demeurées jusqu'ici sous l'entier contrôle israélien. Mais il devra faire face à l'opposition des partisans de la ligne dure au sein de son gouvernement, qui refusent en particulier que de telles zones passent sous souveraineté palestinienne.



Benjamin Netanyahu

d'après AFP

PÉROU

Négociations suspendues

■ Accusant la police de creuser un tunnel sous la résidence de l'ambassadeur du Japon, où 72 personnes sont toujours retenues en otages, le chef du commando du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru a annoncé hier qu'il refusait de poursuivre les négociations entamées avec le gouvernement péruvien. Nestor Cerpa a fait cette annonce — retransmise par la télévision WTN — par radio, au lendemain de la neuvième séance de pourparlers avec le gouvernement. Faisant part de son refus de participer à la dixième session de négociations prévue pour aujourd'hui, il a déclaré : « Il existe soit une solution pacifique, négociée, dont le gouvernement parle, soit une solution militaire. Le pays doit clarifier sa position. Nous pensons qu'il n'est pas correct de dialoguer d'une part alors que dans le même temps a lieu ce genre de chose », a-t-il ajouté.

d'après AP

BOSNIE

Report électoral

■ L'OTAN a accueilli hier sans enthousiasme le nouveau report des élections municipales en Bosnie, prévues en juillet et repoussées aux 13 et 14 septembre. « Ça ne nous facilite pas la vie », souligne-t-on au siège de l'Alliance, en évoquant les difficultés pour la force de paix SFOR de réduire ses effectifs sur le terrain avant la tenue de ces élections. Dans leur plan d'opération, les responsables militaires de l'OTAN avaient prévu de réduire progressivement la SFOR dès le lendemain de la tenue d'élections pour arriver à une simple force dissuasive à la fin de l'année et un retrait total de la force en juillet 1998.

d'après AP

ÉTATS-UNIS

Missile tactique

■ Un tir de missile tactique THAAD dans le désert du Nouveau-Mexique (États-Unis), destiné à intercepter un missile balistique tactique à haute altitude, a échoué hier, constituant un quatrième échec sur sept tirs, a annoncé le Pentagone. Le missile THAAD et sa cible, qu'il a manquée, sont retombés sur le polygone de tir de White Sands comme prévu, a précisé le Pentagone en indiquant que les causes de l'échec n'étaient pas encore connues. « Bien que le missile THAAD ait manqué sa cible, le test a bel et bien fourni des renseignements précieux qui seront utilisés pour déterminer les corrections qui s'imposent », a indiqué le Pentagone dans un communiqué. Le missile THAAD (Theater High Altitude Aera Defense ou défense de théâtre à haute altitude) constitue un projet essentiel des États-Unis dans le domaine de la défense de théâtre contre les missiles balistiques tactiques.

d'après AFP

Elsine promet l'ordre et de nouvelles réformes libérales

d'après AFP
MOSCOU

Le président Boris Eltsine a voulu donner une dynamique à son second mandat, miné jusqu'à ce jour par ses ennuis de santé, en promettant hier l'ordre et un nouveau train de réformes libérales pour faire enfin décoller la Russie.

M. Eltsine, 66 ans, a saisi l'occasion de son discours annuel devant les deux chambres du Parlement pour signifier à l'opposition et à ses successeurs potentiels qu'il était de retour aux commandes et qu'il comptait y rester. La situation « extrêmement difficile » dans laquelle est plongée la Russie prouve précisément que le gouvernement est « incapable de travailler sans (l'autorité) du président », a affirmé M. Eltsine. Le président russe a promis un remaniement ministériel « radical » dans les prochains jours, sans donner de précision à ce stade.

Le discours du chef de l'État dans l'immense salle de marbre du Kremlin constituait sa plus longue intervention publique depuis sa réélection à un mandat de quatre ans le 3 juillet, et par conséquent un test très attendu de l'état de sa convalescence. M. Eltsine a parlé pendant 27 minutes, et non 40 comme annoncé, lisant ses notes d'une voix ferme et sans difficulté apparente. Le président russe a multiplié les ennuis de santé de-

puis sa réélection, subissant un quintuple pontage coronarien en novembre avant d'être à nouveau hospitalisé pour pneumonie en janvier.

L'autre défi du président russe était de convaincre le pays — son discours était retransmis en direct à la télévision — qu'il avait des solutions à la crise sociale qui suscite un mouvement de protestation sans précédent. La population attend le paiement de l'équivalent de 7 milliards de dollars US de salaires et retraites, conséquence des multiples dysfonctionnements d'une machine économique livrée à elle-même.

M. Eltsine a promis l'imposition d'un strict ordre budgétaire, pour empêcher la gabegie actuelle où les ministères font fructifier l'argent qui leur est alloué avant de le verser à ses destinataires, quand il n'est pas détourné entre-temps.

Mais le président russe a surtout annoncé le lancement d'une série de réformes économiques qui, si elles sont appliquées, constitueront



Boris Eltsine

fin les caisses de l'État — 65 % seulement des recettes de l'an dernier ont été perçues.

Il a aussi ordonné un grand nettoyage du secteur social : introduction d'un régime de retraite par capitalisation dans les vingt ans à venir, pour alléger les charges des entreprises, refonte de l'allocation logement afin qu'elle bénéficie aux défavorisés et à eux seuls.

La touche résolument libérale de ces propositions porte la marque d'Anatoli Tchoubaïs, chef de l'administration présidentielle, déjà inspirateur du programme de privatisations de 1992. M. Tchoubaïs devrait d'ailleurs entrer au gouvernement en tant que numéro deux chargé de l'économie pour appliquer les réformes dont il est l'initiateur, selon de multiples fuites concordantes.

Mais si les députés de droite ont

salué avec plaisir ce nouveau virage, après des mois d'hésitation politique, d'autres n'ont pas caché leur scepticisme sur les suites que M. Eltsine donnerait à ses promesses. « Les discours de M. Eltsine au Parlement sont chaque année très impressionnants, mais leur efficacité laisse à désirer », a commenté Alexandre Korjakov, ancien chef de la garde présidentielle tombé en disgrâce et député de fraîche date. Par ailleurs, la mise en oeuvre de ces réformes pèserait lourdement sur une population déjà à bout, avant d'aboutir à l'assainissement escompté.

L'analyste Andreï Kolesnikov a prévenu hier dans le quotidien *Sevostnia* qu'elles équivalaient à « une seconde thérapie de choc » dont l'opposition communiste et nationaliste fera inmanquablement ses choux gras.

M. Eltsine a enfin à peine évoqué la politique étrangère. Tout en dénonçant les projets d'élargissement de l'OTAN vers l'Europe de l'Est, il a laissé entendre qu'ils n'empêcheraient pas de donner « une nouvelle impulsion » aux relations russo-américaines. C'est d'ailleurs les 19 et 20 mars à Helsinki, a-t-on appris hier à la Maison-Blanche, que le président américain Bill Clinton et Boris Eltsine se retrouveront pour faire le point.

Tirana suspend les opérations militaires

d'après AFP
TIRANA

Le pouvoir albanais a décidé hier soir de suspendre pour 48 heures, à partir de ce matin, les opérations militaires offensives dans le sud du pays et d'amnistier les émeutiers qui rendront les armes, à l'exception de ceux qui se sont rendus responsables de « crimes ».

Cette décision a été prise à l'issue d'une réunion qui a rassemblé pendant plus de cinq heures, autour du président Sali Berisha, le Parti démocratique (PD, au pouvoir) et les partis d'opposition.

À la fin de cette réunion, la première depuis le début de la crise en Albanie, pouvoir et opposition, dans une déclaration commune, ont lancé un appel au calme et à rendre les armes à la population du sud du pays où la rébellion qui s'étend a fait neuf morts au cours des dernières 24 heures. Les dix partis réunis ont demandé une pause dans les opérations militaires et proposé que le gouvernement décrète une amnistie pour ceux qui rendront les armes à partir d'aujourd'hui et dans un délai de 48 heures.

« Ce n'est qu'un premier pas dans le dialogue entre le pouvoir et l'opposition », a commenté M. Zogaj, dirigeant de l'Alliance démocratique.



Ce rebelle albanais, char à l'appui, bloquait hier l'accès au centre de villégiature de Sarande.

« Je doute que cet appel ait beaucoup d'impact sur la rébellion même si les armes sont rendues. » Il a souligné que les revendications de la population demeuraient.

Un chef des rebelles de Saranda, ville du sud de l'Albanie en révolte depuis cinq jours, a d'ailleurs affirmé hier soir, cité par une télé grec-

que, que les émeutiers « ne rendront leurs armes » qu'à « un nouveau gouvernement légitime ».

La déclaration commune du parti au pouvoir et de l'opposition a été « accueillie avec satisfaction » par le département d'État américain qui a estimé que « ce sera un progrès important si les discussions se révèlent productives ». Le ministè-

re italien des Affaires étrangères a lui aussi jugé positif le dialogue établi entre gouvernement et opposition.

Les émeutiers exigent un remboursement intégral de leurs économies perdues lors de la faillite des sociétés d'épargne de type pyramidal et l'opposition réclame des élections anticipées et un gouvernement de coalition.

REPÈRES / Maison-Blanche

Un goutte à goutte impitoyable

CHRISTIAN CHAISE
de l'Agence France-Presse
LANSING, Michigan

Les révélations sur les pratiques douteuses de la Maison-Blanche pour financer la récente campagne électorale du président Bill Clinton se poursuivent à un rythme quotidien, tel un goutte à goutte impitoyable.

Bien que la présidence se défende de toujours d'avoir enfreint la lettre des lois régissant le financement des campagnes électorales, la polémique a déjà eu pour résultat d'accaparer totalement l'attention des médias et de reléguer au second plan toute l'action gouvernementale.

M. Clinton était hier à Lansing, capitale du Michigan, pour vanter les mérites de ses propositions en matière d'éducation. Mais la Maison-Blanche ne se faisait aucune illusion sur l'impact de son discours dans les médias, surtout après la dernière révélation sur le financement de la campagne démocrate. D'après celle-ci, publiée hier par la

presse américaine et confirmée par des responsables de la présidence, Margaret Williams, le chef de cabinet de la « First Lady » Hillary Clinton a accepté en mars 1995 à la Maison-Blanche un chèque de 50 000 dollars destiné au Parti démocrate que lui a remis un homme d'affaires américain d'origine taïwanaise, Johnny Chung. M^{me} Williams a ensuite transmis le chèque au parti.

La loi interdit à un responsable gouvernemental de recevoir de l'argent à des fins électorales dans des bâtiments fédéraux. Deux jours plus tard, M. Chung, qui a des intérêts économiques en Chine, était de retour à la Maison-Blanche avec six hommes d'affaires chinois pour assister dans le bureau ovale à la lecture par M. Clinton de son allocution radiodiffusée hebdomadaire. Les sept visiteurs avaient ensuite posé pour une photo avec le président.

Pour ses détracteurs, ces événements illustrent une fois de plus la tactique employée par M. Clinton durant la campagne : l'octroi de faveurs utilisant les avantages que procure la Maison-Blanche — une

nuit dans la chambre à coucher Lincoln, une invitation à une réception ou un voyage à bord d'Air Force One — pour inciter les sympathisants politiques à sortir leur carnet de chèques.

M. Chung, au centre de la controverse sur le financement de la campagne démocrate, avait donné 366 000 dollars au parti, un investissement apparemment rentable, puisqu'il était devenu un habitué de la Maison-Blanche, où il est venu au moins 49 fois entre 1994 et 1996. Le parti a rendu la totalité de cette somme à M. Chung.

On ignorait hier si d'autres chèques avaient été remis dans l'enceinte de la Maison-Blanche. Mais il n'y avait aucun doute que cet incident allait encore accroître les appels en faveur de la nomination par le département de la Justice d'un procureur indépendant pour enquêter sur cette affaire, comme le réclame l'opposition républicaine.

Il ne s'agit là que de la dernière mauvaise nouvelle en date pour M. Clinton et les démocrates. Mercredi, on avait appris que M^{me} Clinton, contrairement à ses dires, avait montré un intérêt certain dans l'uti-

lisation à des fins électorales d'une banque de données contenant plusieurs centaines de milliers de noms et créée par la Maison-Blanche sur des fonds publics.

Dimanche, un long article du *Washington Post* montrait que le vice-président Al Gore avait passé de nombreux coups de téléphone de la Maison-Blanche à des donateurs potentiels pour réclamer des fonds, ce qui, pour de nombreux experts, est illégal. M. Gore s'était défendu d'avoir violé la loi en affirmant que ces conversations avaient été payées avec une carte de crédit du Parti démocrate. Mais sa porte-parole a dû rectifier : les appels ont été payés par la campagne Clinton-Gore, ce qui n'était théoriquement pas permis.

Bref, chaque jour apporte son lot de mauvaises nouvelles pour la Maison-Blanche et le Parti démocrate, qui engrangent de voir les collectes de fond des Républicains échapper à la curiosité de la presse. « Est-ce que vous croyez qu'il n'y a pas eu de chèques remis au Capitole ? » (siège du Congrès, contrôlé par l'opposition républicaine), demandait ainsi hier à Lansing un responsable de la Maison-Blanche.

« Dans notre société les malades sont obligés de payer ces prix élevés ... le pays ne peut se permettre de donner des sommes d'argent aussi importantes à de grosses corporations internationales. »

— Le premier ministre Jean Chrétien, alors chef de l'opposition, le 1^{er} avril 1993, au moment où la loi C-91 était adoptée par le gouvernement Mulroney

NOUS EXIGEONS QUE LE GOUVERNEMENT S'ENGAGE À PROTÉGER NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ ET RÉVISE LA LOI C-91.

Alberta Council on Aging	Congress of Union Retirees of Canada	Northumberland Labour Council
Alberta Federation of Union Retirees	Conseil des Canadiens	Nova Scotia Government Employees Union
Alberta Friends of Medicare	CUPE-Saskatchewan	Nova Scotia Health Coalition
Alliance de la Fonction Publique du Canada	Durham Regional Labour Council	Ontario Coalition of Senior Citizens' Organizations
Alliance for Public Accountability	Edmunston & District Labour Council	Ontario Federation of Union Retirees
Alliance of Seniors for the Protection of Canada's Social Programmes	Fédération canadienne des étudiantes et étudiants	Ontario Health Coalition
Association catholique canadienne de la Santé	Fédération nationale des retraités et citoyens âgés	Organisation nationale anti-pauvreté
Association Québécoise pour la fédération des droits des retraités (AQDR)	Fédération nationale des syndicats d'infirmières et d'infirmiers	Ottawa and District Labour Council
B.C. Council of Senior Citizens' Organizations	Fort McMurray & District Labour Council	PEI Health Coalition
B.C. Federation of Retired Union Members	Guelph & District Labour Council	PEI Senior Citizens Federation Inc.
B.C. Old Age Pensioners Organization	Halifax Dartmouth & District Labour Council	Prince Edward Island Federation of Labour
Brandon & District Labour Council	Health Sciences Association of British Columbia	Saint John & District Labour Council
British Columbia Nurses Union	Hospital Employees Union (BC)	Saskatchewan Federation of Labour
Canadian Pensioners Concerned Inc.	La voix: le réseau canadien des aînés	Saskatchewan Health Coalition
Canadian Union of Postal Workers, Fundy Local	Manitoba Federation of Union Retirees	Saskatchewan Union of Nurses
Cape Breton District Labour Council	Manitoba Medicare Alert Coalition	Saskatchewan Union of Nurses - Local 175
Chatham & District Labour Council	Manitoba Nurses Union	Saskatchewan Union of Nurses - Local 192
Choices Manitoba	New Brunswick Federation of Union Retirees	Senior Power of Regina Inc.
Coalition canadienne de la Santé	New Brunswick Health Coalition	Staff Nurses Association of Alberta
Coalition des aînées et aînés du Québec	New Brunswick Nurses Union	Strait Area Labour Council
Comité canadien d'action sur le statut de la femme	New Brunswick Senior Citizens Federation	Syndicat canadien de la fonction publique
Community Health Services (Sask.) Association	New Glasgow District Labour Council	Thunder Bay & District Labour Council
Congrès du Travail du Canada	Nfld. & Labrador Federation of Labour	Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA)
	Nfld. Public Service Pensioners Association	United Senior Citizens of Ontario
		Victoria Labour Council

Le 6 février, des organismes représentant des millions de Canadiens à travers le pays ont demandé au gouvernement Chrétien de procéder à une révision complète et démocratique de la loi C-91.

« Tous les Canadiens qui désirent participer à la révision devraient avoir l'opportunité de le faire. Depuis que le gouvernement Mulroney a passé ce projet de loi en 1993, et alors qu'on procède à des coupures drastiques dans les services de santé de base, on assiste à une escalade effrénée des coûts des médicaments.

Lorsque les Libéraux étaient dans l'opposition, ils étaient d'accord avec les Canadiens pour lutter contre le projet de loi C-91. En effet, les Libéraux avaient prédit à l'époque que C-91 drainerait plusieurs milliards de dollars du système de soins de santé pour le verser dans les poches des compagnies pharmaceutiques multinationales et pourrait mener à l'effondrement du système de soins de santé. Ils avaient raison.



Dans le cadre de la révision parlementaire de la loi C-91, nous ferons tout en notre pouvoir pour empêcher le gouvernement libéral de se défilier et de ne pas respecter ses promesses d'abolir le monopole des brevets pharmaceutiques.

Nous faisons appel au gouvernement fédéral pour qu'il protège le système de soins de santé, pour qu'il change la loi des brevets pharmaceutiques et pour qu'il contrôle le coût des médicaments en permettant l'entrée sur le marché des médicaments génériques le plus tôt possible. Nous demandons un retour au système de brevet obligatoire.

Nous croyons que la question fondamentale de cette révision est la suivante:

Quels intérêts doit-on protéger : les profits des compagnies pharmaceutiques multinationales ou l'accès des Canadiens à un service efficace et universel de santé ?

Si Vous Tenez À Vos Soins De Santé, Mêlez-Vous En Aujourd'hui.

Communiquez avec votre député, le ministre de la Santé, le ministre de l'Industrie et le Premier Ministre, au 613-992-4211. Adressez-vous par téléphone aux membres du Comité de l'industrie qui révisé la loi C-91.

Libéral

Walt Lastewka
Vice-président
Ottawa 613-992-3352
Comité 905-934-6767

Québec

Bernard Patry
Ottawa 613-992-2689
Comité 514-624-5725

Réal Ménard

Ottawa 613-947-4576
Comité 514-283-2655

Manitoba

David Walker
Président
Ottawa 613-992-5308
Comité 204-983-0985

Joseph Volpe
Ottawa 613-992-6361
Comité 416-781-5583

Nick Discepola
Ottawa 613-957-3744
Comité 514-424-7565

Reform

Colombie-Britannique
Jay Hill
Ottawa 613-947-4524
Comité 604-787-1194

Saskatchewan
Morris Bodnar
Ottawa 613-996-1265
Comité 306-975-6565

Ian Murray
Ottawa 613-947-2277
Comité 613-253-8026

Bloc Québécois

Québec
Pierre Brien
Ottawa 613-996-3250
Comité 819-762-3733

Philip Mayfield
Ottawa 613-996-2205
Comité 604-392-2626

Ontario
Bonnie Brown
Ottawa 613-995-4014
Comité 905-827-2077

Nouvelle-Écosse

Ron MacDonald
Ottawa 613-995-9378
Comité 902-426-3400

Nic Leblanc
Ottawa 613-992-8514
Comité 514-679-4820

Werner Schmidt
Ottawa 613-992-7006
Comité 604-470-5075

Ce message vous provient de :

**Coalition canadienne de la Santé, 2841, Riverside Drive, Ottawa (Ontario)
K1V 8X7, Télécopieur : 613-521-4655**

Les chantiers navals libéralisés de Gdansk vont... fermer

Gdansk : haut lieu industriel, berceau de Solidarité et du pouvoir de l'ex-président Lech Walesa

d'après AP
VARSOVIE

Un chapitre de l'histoire polonaise va se refermer avec la disparition prochaine des chantiers navals de Gdansk. Les 3600 ouvriers de ce haut lieu industriel, berceau de Solidarité, le premier syndicat indépendant de l'ancien bloc communiste, ont été informés hier de leur licenciement.

Des applaudissements déabusés et des sifflets ont salué l'annonce de cette décision, officialisée en assemblée générale par le syndic Wieslaw Szaj, qui avait été nommé par le gouvernement en août dernier. En cessation de paiement, les chantiers croulaient alors déjà sous les dettes.

« À compter d'aujourd'hui, nous

entamons le licenciement collectif du personnel des chantiers », a expliqué M. Szaj aux quelque 1200 ouvriers présents, auxquels il a promis une prime de départ. Le centre industriel lui-même sera officiellement mis aux enchères lundi.

Le gouvernement, actionnaire des chantiers à hauteur de 60 %,

recherchait depuis l'été crédits et contrats pour tenter de maintenir, même partiellement, le chantier de Gdansk à flot. Mais plusieurs banques ont refusé de soutenir plus longtemps ces chantiers qui, contrairement aux principales entreprises polonaises, n'avaient jamais subi la restructuration nécessaire à leur compétitivité.

Janusz Sledzinski, administrateur adjoint des chantiers, a expliqué que la fermeture définitive avait été décidée « parce qu'il n'existait plus aucune possibilité d'emploi, du fait du manque d'argent ». Selon lui, « s'il y avait eu des crédits, il y aurait eu du travail ».

Fondés voilà plus d'un demi-siècle, les chantiers navals de Gdansk

ont été la première composante des industries d'État à faire faillite à la suite du changement de régime de 1989. Ironie de l'histoire, c'est au sein de ces chantiers que Lech Walesa avait fondé le syndicat Solidarité en 1980, lançant le difficile processus de démocratisation du pays.

Une fois parvenu au sommet de l'État, la protection du chantier de Gdansk par le président Walesa, entre 1990 et 1995, avait fini par nuire à l'entreprise. Celle-ci, en évitant une délicate restructuration, avait conservé des effectifs pléthoriques — 7500 ouvriers avant les coupes décidées l'été dernier — aux frais de l'État, sans pour autant bénéficier de contrats de construction.

À l'inverse, les chantiers navals de Szczecin et de Gdynia, qui ont su se réformer et s'adapter aux nouvelles conditions du marché, font aujourd'hui partie des plus performants d'Europe.

« Le drame, c'est qu'après avoir lancé les changements politiques, les chantiers (de Gdansk) ne soient pas devenus le fer de lance des réformes économiques », avait regretté en juin dernier le ministre de l'Industrie, Wieslaw Kaczmarek, lors de l'annonce du plan de fermeture par le gouvernement. Il avait alors accusé Solidarité de s'être substitué à la direction des chantiers en bloquant la restructuration qui aurait permis son sauvetage.

Annan cherche pour le Zaïre une solution

« sans cessez-le-feu »

d'après AFP
NEW YORK

Le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan estime que le personnel humanitaire et les réfugiés doivent être protégés dans l'est zaïrois avec ou sans cessez-le-feu, a indiqué hier son porte-parole Fred Eckhard.

Selon le porte-parole, M. Annan, qui venait de rencontrer l'envoyé spécial Mohamed Sahnoun, aurait préféré une solution politique, prévoyant un cessez-le-feu. Mais « si cela n'est pas possible, il faut assurer la protection du personnel et des réfugiés sans un cessez-le-feu », a indiqué M. Eckhard, lors d'un point de presse. Un responsable de l'ONU avait indiqué que M. Annan avait demandé à ses militaires de considérer « des plans de contingence pour faire face à toute éventualité ». Ceux-ci pourraient inclure l'envoi de troupes dans la zone de conflit de l'est du Zaïre pour protéger des corridors humanitaires ou d'observateurs de l'ONU pour surveiller une trêve.

Le maréchal zaïrois Mobutu Sese Seko et son gouvernement avaient accepté mercredi le plan de paix de l'ONU mais la rébellion l'avait rejeté. M. Annan poursuivait hier ses consultations avec les États membres de l'ONU et devrait s'exprimer devant le Conseil de sécurité aujourd'hui, a indiqué M. Eckhard.

Par ailleurs, les États-Unis considèrent comme un « développement très positif » que le gouvernement zaïrois ait accepté le plan de paix de l'ONU, a indiqué hier le porte-parole du département d'État Nicholas Burns. Washington est cependant toujours inquiet du sort des 200 000 réfugiés bloqués par les combats dans l'est du Zaïre et demande toujours aux rebelles de laisser établir des « corridors humanitaires » pour les évacuer vers le Rwanda, a-t-il ajouté.

Sur le terrain, de violents accrochages avec les Forces armées zaïroises (FAZ) ont fait 114 tués parmi les rebelles hier à 80 km au nord-est de Kisangani (Haut-Zaïre), a annoncé hier soir le ministère zaïrois de la Défense. Dans un communiqué, le ministère indique que les combats se sont déroulés à la hauteur de la localité de Panga. C'est la première fois que le ministère de la Défense reconnaît la présence de rebelles dans un périmètre aussi proche de Kisangani.

Au moins 213 morts dans une attaque de tamouls au Sri Lanka

d'après AP
COLOMBO

Des centaines de rebelles tamouls ont attaqué hier une base aérienne ainsi que le quartier général de l'armée de l'air srilankaise dans l'est du pays. Selon les responsables de l'armée, cette attaque, la plus violente de ces deux derniers mois, a fait au moins 213 morts.

Les soldats ont confirmé la mort de plus de 160 combattants des Tigres de libération de l'Eelam tamoul. L'attaque contre la base de Vavunativu, à 220 km à l'est de la capitale Colombo, a fait au moins 48 morts et plus de 80 blessés dans les rangs des forces gouvernementales, ont précisé des responsables militaires.

Par ailleurs, quatre rebelles et un pilote ont été tués lors de l'attaque simultanée contre le quartier général de l'armée de l'air dans l'est du pays. Les Tigres ont également fait sauter un pont, empêchant les renforts de rejoindre la base pendant près de sept heures.



EATON



Moins 20%*

- sur les nouvelles robes printanières
- sur les vêtements mode Work Connection et Casual Connection pour le printemps

Moins 25%*

- À l'achat de tout soutien-gorge à prix courant, obtenez 25% de rabais sur le second soutien (de valeur égale ou moindre)

Vêtements pour enfants

Moins 40%*

- sur une sélection de doreuses pour bébés

Moins 30%*

- sur tous les ensembles molletonnés. Pour garçons et filles, tailles: 0 à 16



JOURS DE VENTE

EN FIN DE SEMAINE

Il y a bien plus en magasin.



Du 7 au 9 mars

* Les rabais sont sur le prix courant. Non valide en conjonction avec n'importe quelle autre offre. La sélection peut varier d'un magasin à l'autre. Solderies des manufacturiers, magasins-entrepôts et centres de liquidation non compris.

Vente de blanc dès maintenant

Moins 50%*

- l'achat d'un ens. de serviettes Royal Velvet (de bain, essuie-mains et débarbouillette) à prix courant, obtenez 50% de rabais sur le 2e ensemble

Moins 20%*

- sur les ensembles de vaisselle de tous les jours 5 pièces et 20 pièces de Mikasa
- sur ensembles de couverts 20 pièces Splendide

Moins 10%*

- sur tous les meubles à prix courant

Moins 25%*

- sur tous les sous-vêtements et bas Eaton Basics pour hommes

SEULEMENT

3 JOURS



SEULEMENT

3 JOURS



Eaton. On veut être votre magasin.